L

BIBLIOTHEQUE CANADIENNE

UN BON PATRIOTE D'AUTREFOIS

LE DOCTEUR LABRIE

PAR

L'ABBÉ AUGUSTE GOSSELIN

LEVIS
PIERRE-GEORGES ROY, EDITEUR

1898

BIBLIOTHÈQUE
UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

LE Dr JACQUES LABRIE

Le 30 novembre 1831, l'assemblée législative du Bas-Canada, formée en comité général sous la présidence de M. de Saint-Ours, votait une somme considérable pour la publication d'un grand ouvrage en trois ou quatre volumes in-octavo, consistant en une histoire complète du Canada depuis son établissement jusqu'à la campagne de 1812, la première histoire de notre pays depuis celle de Charlevoix, et couvrant près d'un siècle de plus que cette dernière.

L'auteur de cet ouvrage, député lui-même, venait de mourir prématurément,

" à peine parvenu au midi de la vie, victime de son zèle pour l'éducation populaire. " A la dernière session, le printemps précédent, il était à son siège, et prenait part aux luttes homériques de l'époque pour la revendication de nos libertés politiques. La session terminée, il n'avait cherché de repos que dans le travail, et avait " contracté, dit le Dr Meilleur, une maladie mortelle causée par des misères et la fatigue extrême qu'il avait eues en visitant, dans l'automne de 1831, les écoles du comté qu'il représentait dans le Bas-Canada. " (1)

Sa mort excitait des regrets universels : le Dr Labrie, député des Deux-Montagnes, avait acquis l'estime de tout le monde par sa grande bienveillance, par la franchise et l'aménité de ses manières, par son dévouement à toutes les nobles causes. " L'humanité, disait un de ses confrères, déplore la perte d'un zélé défenseur, notre profession, un de ses plus

(1) *Mémorial de l'Éducation*, p. 194.

riches ornements, et la patrie, un de ses meilleurs citoyens." (1)

Tout ce qu'il y avait de plus distingué dans la chambre, MM. Papineau, Neilson, Morin, Mondelet, Quesnel, Demers, etc., rendirent hommage à son caractère élevé, à ses talents, à ses vastes connaissances, à l'attachement inébranlable qu'il professait pour son pays. Il n'y eut qu'une voix pour proclamer le mérite et la valeur de l'œuvre colossale qu'il avait entreprise et menée à bonne fin, mais qu'il n'avait pas eu le temps de publier.

" Cette *Histoire du Canada*, dit M. Papineau (2), je l'ai vu naître sous mes yeux ; j'ai suivi l'auteur d'un œil attentif, et j'ai été à même de juger, de chérir et d'admirer son ouvrage. Sorti des rangs inférieurs de la société, sans fortune, sans secours, le Dr Labrie s'est élevé à une position des plus utiles et des plus honorables. Il n'a reculé devant aucun travail, aucun sacri-

(1) *Eloge du Dr Jacques Labrie*, par le Dr X. Tessier, président de la Société de Médecine de Québec. (*Le Canadien*, 7 janvier 1832.)

(2) *Le Canadien*, 3 décembre 1831.

fice, aucune privation même, pour amasser les matériaux nécessaires à la création de son œuvre. Il ne laisse pour toute fortune à sa famille qu'un nom sans tache et le souvenir d'une vie pleine de mérites : à son pays, il lègue une œuvre immortelle, une histoire complète du Canada. Acceptons avec reconnaissance cet héritage, et faisons-en profiter non seulement notre génération, mais toutes les générations futures. "

La requête (1) sollicitant de l'aide pour la publication de cette histoire du Canada avait été présentée à la chambre, avec l'agrément du gouverneur-général, lord Aylmer, par M. Augustin-Norbert Morin, l'ami personnel du Dr Labrie. On sait avec quelle conscience M. Morin pesait toujours ses paroles :

" Je connais, dit-il, le manuscrit de l'*Histoire du Canada* de feu Jacques Labrie, ayant eu occasion de l'examiner à plusieurs reprises, et d'en conférer avec l'auteur depuis plusieurs années, et particulièrement peu de temps avant sa mort.

(1) Pétition de la veuve Labrie pour la publication de l'*Histoire du Canada*, 21 novembre 1831.

Je sais que M. Labrie, qui y a travaillé surtout depuis 1825, s'est procuré et a consulté, outre un grand nombre de manuscrits originaux, presque tous les écrivains français et anglais qui se sont occupés de l'histoire de cette partie du globe, depuis l'époque de sa découverte. Je regarde son histoire comme exacte et impartiale. Outre la suite des événements généraux, divisée par époques, une partie spéciale de ce grand travail, divisée de la même manière, est consacrée à l'agriculture, au commerce, aux institutions civiles et religieuses de chaque époque. L'auteur en était rendu à la fin de la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, lorsque la mort l'a enlevé à ses amis et à son pays. J'estime que l'ouvrage pourra former de trois à quatre volumes de format octavo.... (1)

La chambre avait, les années précédentes, encouragé généreusement la publication de l'ouvrage topographique de M. Bouchette : (2)

(1) Minutes des témoignages pris devant le comité spécial auquel a été renvoyée la pétition de Marie-Marguerite Gagnier, veuve Labrie. (*Journaux de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada.*)

(2) *British Dominions in North America.*

" L'histoire, dit M. Mondelet, est bien aussi importante que la topographie : celle-ci fait connaître la situation, l'étendue, les produits des terres ; l'histoire ouvre le domaine des expériences humaines ; elle montre ce qu'il y a de grand et de beau, pour l'imiter, ce qu'il y a de vicieux et de criminel, pour le fuir. L'histoire joue, dans l'éducation, un bien plus grand rôle qu'on ne pense, et surtout l'histoire de la patrie. Mais cette histoire est encore trop peu connue ; elle devrait l'être généralement. "

Le crédit demandé pour la publication de *l'Histoire du Canada* du Dr Labrie, comme je l'ai dit plus haut, fut voté par la chambre. M. Morin se chargeait gracieusement de surveiller cette publication, à laquelle il portait un intérêt tout particulier.

L'année suivante, cependant, le conseil législatif modifia les résolutions de la chambre d'assemblée. La somme qui avait été votée pour encourager la publication de *l'Histoire du Canada*, fut accordée à la Société littéraire et historique de Québec, afin de lui permettre d'ache-

ter des héritiers du Dr Labrie, " pour l'avantage du public et pour l'encouragement des connaissances et recherches historiques, " tous les manuscrits, notes et documents qu'il avait laissés à sa mort. Ces manuscrits, une fois acquis, devaient rester sous la garde de la dite Société, et devenait sa propriété. (1)

Qu'arriva-t-il ensuite ? La Société littéraire et historique de Québec fit-elle des démarches pour se procurer les manuscrits du Dr Labrie ? Ces démarches furent-elles infructueuses ? Les héritiers du Dr Labrie refusèrent-ils, avec une fierté bien légitime, de se dénantir d'une propriété qui faisait leur gloire et leur orgueil ?

Ce qui est certain, c'est que, six ans plus tard, le manuscrit de *l'Histoire du Canada* du Dr Labrie était à Saint-Benoit, sous la garde de M. Girouard, cet autre ami de l'éducation, qui avait succédé au Dr Labrie comme député des Deux-Montagnes, et qu'il devint la proie des flammes lors

(1) *Journaux du Conseil législatif du Bas Canada*, 14 février 1832.

du sac et de l'incendie de Saint-Benoit en 1838. (1) *Habent sua fata libelli.*

Pour nous faire quelque idée de ce malheur, supposons qu'au moment où notre grand historien, M. Garneau, commençait à publier son livre, il nous ait été enlevé par une mort prématurée, et que son manuscrit lui-même, ses notes, ses documents aient été complètement détruits par le feu : quel désastre ! quelle perte nationale !

Certes, je n'ai rien qui m'autorise à mettre sur le même pied cette œuvre magistrale, qui a reçu la sanction du public et de la renommée, et l'autre, qui, nécessairement, n'a pu être connue et appréciée que d'un petit nombre d'amis.

Pourtant, les éloges donnés au Dr Labrie par ses contemporains s'imposent à notre attention : même en faisant la part de l'hyperbole, celle de la vérité reste encore assez large. On l'a appelé le Tite-Live du Canada ; on a parlé de sa répu-

(1) *Le Panthéon Canadien* de M. Bibaud, p. 140.—*Mémorial de l'Éducation*, p. 194.

tation littéraire, de ses talents de premier ordre, de la profondeur de son génie. "La postérité, qui recueillera le fruit de ses travaux, a dit son panégyriste, lui assignera son rang parmi les écrivains bienfaiteurs de l'humanité." Il paraît que l'auteur exposait, particulièrement, avec beaucoup de tact, les faits qui suivirent la cession du Canada à l'Angleterre, et les différentes phases qu'il nous fallut traverser avant d'arriver à une forme quelconque de gouvernement constitutionnel. En histoire, les opinions sages, modérées, dégageant bien la vérité des nuages de la passion, ont beaucoup de valeur. Les jugements du Dr Labrie sur les hommes de son temps et du demi-siècle précédent seraient aujourd'hui très précieux pour nous.

Quoi qu'il en soit, il ne peut plus être question de cette *Histoire du Canada* : elle n'existe plus ; elle a été détruite. Mais l'auteur, mais l'historien, mais le citoyen reste : je veux dire l'exemple de ses vertus, de son zèle, de sa persévérance dans le travail, de son dévouement à son pays, en un

mot, ce que Tacite appelle quelque part *forma mentis æterna*, et qu'il propose à notre imitation, *quam tenere et exprimere tuis ipse moribus possis.* (1)

Il m'a paru digne de faire revivre la mémoire du Dr Labrie, de cet historien aujourd'hui un peu oublié, de ce bon citoyen qui consacra toute sa vie au bien de ses compatriotes, et spécialement à la noble cause de l'éducation. Notre âge ne doit pas mériter le reproche que faisait aux hommes de son temps l'auteur que je viens de citer, d'être peu curieux de leurs gloires : *ætas incuriosa suorum.*

***

Jacques Labrie n'avait pas d'autre blason que celui de son mérite et de ses vertus. C'était un fils du peuple, dans toute l'acception du mot.

Sa famille était originaire de Saintes ; et il y avait juste un siècle que son ancê-

(1) *Vita Agricolæ.*

tre (1) était venu se fixer au Canada, lorsqu'il naquit à Saint-Charles de Bellechasse (2) le 4 janvier 1784.

La maison où il vint au monde existait encore il y a quelques années : je l'ai vue bien des fois, car c'était la demeure de mon grand'père maternel, dont Jacques Labrie était le frère aîné : maison de ferme ordinaire, n'ayant rien, à l'extérieur, qui la distinguât des autres habitations du voisinage. A l'intérieur, seulement, le portrait du docteur, suspendu à la muraille, dans la *grande-chambre*, et précieusement conservé comme une relique de

(1) Pierre Nau dit Labrie, soldat, fils de Jean Labrie, marchand, et de Marie Martin, de Saintes. Il épousa à Québec, le 26 juillet 1692, Marie-Thérèse Garant. (*Dictionnaire généalogique* de Tanguay.)

(2) "Le quatre janvier mil sept cent quatre-vingt-quatre, par nous soussigné, prêtre, vicaire de Saint-Charles, a été baptisé Jacques, né de ce jour, fils de Jacques Naud dit Labry et de Marie-Louise Brousseau, son épouse. Parrain, Jacques Naud dit Labry, grand'père ; marraine, Marie-Louise Dalère, illétrés. (Signé) J. J. Roy, Ptre." (*Archives de Saint-Charles.*)

famille, faisait l'effet d'un beau rayon de soleil de printemps sur quelque paysage déshérité de la nature. Je n'oublierai jamais l'impression que produisit sur moi, lorsque je la vis pour la première fois, cette figure distinguée, aux traits fins et délicats, à l'œil vif et intelligent, au sourire bienveillant sur les lèvres.

Comment le jeune homme avait-il pu réussir à sortir de l'humble condition où sa naissance l'avait placée, pour s'élever au rang supérieur qu'il occupa dans la société canadienne ? Son histoire est intéressante, sans doute, mais n'a rien d'extraordinaire pour nous : c'est l'histoire d'un si grand nombre de nos hommes marquants d'autrefois !

Il y avait à Saint-Charles un curé dévoué, qui dépensait largement en bonnes œuvres la fortune dont il avait hérité de sa famille. Le nom de Louis-Pascal Sarault (1) est encore vivant dans ma

(1) Premier curé de Saint-Charles, où il fut nommé en 1740 et mourut le 18 octobre 1794. Il eut pour successeur son neveu, M. Jean-Joseph Roy.

paroisse natale. C'était un prêtre modèle, l'auxiliaire zélé et l'ami de son évêque. Lorsque Mgr Briand mourut, il fit chanter à ses frais pour le vénéré défunt un service solennel dans les trois communautés de Québec, les Ursulines, l'Hôtel-Dieu et l'Hôpital général. (1)

Son attachement à ses paroissiens, son zèle pour leur éducation et leur instruction étaient sans bornes. " Il légua par son testament au séminaire de Québec diverses sommes qui fournissent la pension de deux élèves, choisis dans la famille du testateur, ou, à leur défaut, parmi les jeunes gens de la paroisse de Saint-Charles. " (2) Que de prêtres et de citoyens remarquables doivent leur éducation à M. Sarault ! C'est lui qui distingua, entre tant d'autres, le jeune Labrie, et recommanda à son neveu, qui lui succéda comme curé, de le placer au séminaire de Québec. " Ses premiers pas vers l'éducation furent le fruit

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 271.

(2) *Catalogue des élèves du séminaire de Québec*, 1848, p. 15.

du vénérable pasteur du lieu dont tant d'autres citoyens utiles ont partagé les bienfaits." (1)

Un curé qui appréciait ainsi l'instruction ne pouvait laisser sa paroisse dans l'ignorance. J'ai consulté les anciens de Saint-Charles, et tous m'ont affirmé qu'à aucune époque, même dans les jours les plus sombres de notre histoire, la paroisse n'a manqué d'écoles, soit rétribuées par des contributions, soit la plupart du temps gratuites. (2) Lorsque Jacques Labrie entra au séminaire, vers 1776, il devait savoir lire et écrire. J'ai vu dans son acte de mariage, (3) à Saint-Eustache, la signature nette et ferme de son frère cadet, Joseph Labrie : c'est évidemment dans quelque école de Saint-Charles que le jeune homme avait appris à signer son nom.

(1) *Eloge*, par le Dr Tessier.

(2) M. Garneau dit qu'après l'établissement de la constitution de 1791, "on vit des instituteurs offrir leurs services pour instruire les enfants du peuple gratuitement." (*Histoire du Canada*, t. III, p. 77.)

(3) 12 juin 1809.

Dans un document officiel, Mgr Hubert, neuvième évêque de Québec, écrivait en 1789 : "On trouve facilement dans chaque paroisse entre vingt-quatre ou trente personnes capables de lire et d'écrire." Puis, répondant à un certain écrivain qui avait prétendu " que le clergé de cette province s'efforçait de tenir le peuple dans l'ignorance, pour le dominer : " " Je ne sais, disait-il, (1) sur quoi il a pu fonder cette proposition téméraire ; elle est démentie par les soins que le clergé a toujours pris de procurer au peuple l'instruction dont il est susceptible. " (2)

(1) Lettre de Mgr Hubert en réponse au président du comité nommé pour l'exécution d'une université mixte en Canada, 18 novembre 1789. (*Mandements des évêques de Québec*, t. II, p. 385.)

(2) " Par tout le pays, il a été établi un grand nombre d'écoles, par l'influence du dernier et du présent évêque (Mgr Plessis et Mgr Panet), ainsi que par les curés des différentes paroisses. Ces faits prouvent mieux que ne feraient des volumes, que le clergé catholique n'est point opposé à l'éducation. " (*Le Quebec Star*, cité dans la *Bibliothèque canadienne*, t. VI, p. 102, No de

N'oublions pas que cela s'écrivait en 1789, et comparons la situation du Bas-Canada, au point de vue de l'instruction primaire, d'après le témoin autorisé que je viens de citer, avec celle de la France, à la même époque, c'est-à-dire, à la veille de la Révolution, d'après un autre témoignage non moins autorisé, celui de M. Taine :

" En des milliers de petits villages écartés et pauvres, dit-il, le curé ou le vicaire était le seul homme qui sût couramment écrire et lire. Dans nombre de communes plus grosses, mais rurales, sauf le seigneur résident, et quelque homme de loi ou praticien d'éducation bâtarde, nul autre que lui n'était lettré. " (1)

Ne craignons donc pas d'affirmer qu'au point de vue de l'instruction, le Canada-

février 1828.)—" Mgr Signay, dit le Dr Meilleur, a dépensé au-dessus de £5000 de ses propres fonds pour établir des écoles primaires à Québec, sa ville natale et métropolitaine. " (*Mémorial de l'Éducation*, p. 178.)

(1) *Les Origines de la France contemporaine : la Révolution*, t. III, p. 414.

français n'a pas été, même dans les jours sombres qui suivirent la conquête, (1) dans une situation inférieure à celle de la mère patrie. "On aurait tort de croire, dit M. Chauveau, que la population des campagnes a été, à n'importe quelle époque, dans cette ignorance absolue et abrutissante dont on est encore frappé chez les basses classes de quelques pays européens." (2) "Le peuple canadien, dit le Dr Meilleur, aime l'éducation, et veut sincèrement en procurer le bienfait à ses enfants, mais suivant ses moyens, suivant ses principes religieux et le sentiment du besoin réel et bien compris..... Il a souvent bien des obstacles à vaincre....." (3)

A l'époque de l'enfance et de la jeunesse du Dr Labrie, ces obstacles étaient sérieux.

(1) Ce mot, appliqué au Canada, signifie tout simplement la cession du pays à l'Angleterre. Le Canada a toujours eu le droit de n'être pas traité *en pays conquis*, mais *en pays cédé* à l'Angleterre, avec la jouissance des privilèges garantis par les traités.

(2) *L'Instruction publique au Canada, p. 56.*

(3) *Mémorial de l'Éducation*, p. 179.

Le gouvernement, loin d'encourager l'éducation des Canadiens-français conformément à leurs principes, créait des établissements qui leur étaient absolument antipathiques. Le projet d'une université mixte, que combattit efficacement Mgr Hubert, (1) n'avait pas d'autre but que leur anglification et la ruine de leur foi. (2) Vint ensuite l'Institution royale, avec ses écoles communes ; le peuple en général se montra très défiant à l'égard de ces écoles, qui n'offraient aucune garantie à sa nationalité et à sa foi religieuse. On eût dit qu'il avait pris pour devise le vers du poète :

Timeo Danaos et dona ferentes.

" Quelles n'eussent pas été, écrit l'annaliste des ursulines, les suites de ces *écoles communes*, surtout à une époque où l'apathie religieuse tendait à gangrener une partie de la population canadienne ! " (3)

(1) *Mandements des évêques de Québec*, t. II, pp. 385 et 414.

(2) *Mémorial de l'Éducation*, p. 71.

(3) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 252.

Cette annaliste lève ici un coin du voile qui a longtemps caché l'état religieux de la classe instruite de notre pays à la fin du siècle dernier et au commencement du dix-neuvième siècle. Ne soyons pas trop *laudator temporis acti* au détriment de notre époque. Le voltairianisme et l'impiété philosophique avaient alors beaucoup d'adeptes. Un vétéran de nos luttes parlementaires, M. Denis-Benjamin Viger, (1) disait un jour : " J'ai eu fortement à lutter dans ma jeunesse, car l'incrédulité et l'immoralité étaient alors partout, et surtout au sommet de la société. " (2)

Les ursulines de Québec, à cause du grand nombre d'élèves qu'elles recrutaient dans les hautes classes de la société canadienne, étaient à même de connaître et d'apprécier notre situation religieuse. L'une d'elles, écrivant à Paris en 1785, se plaignait du peu de cas que l'on faisait " des bonnes mœurs et de la fidélité aux

(1) Né à Montréal en 1775 ; décédé le 13 février 1861.

(2) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 160.

devoirs du christianisme." Puis, revenant quelques années plus tard sur le même sujet : " C'est ici comme chez vous, disait-elle, la religion dégénère peu à peu." (1)

Les tempêtes dans l'ordre moral se propagent comme celles de la nature ; et il n'est pas étonnant que les désordres religieux de la France aient eu de l'écho en Canada. " Vers 1800, écrit un correspondant, il y avait une grande incrédulité dans le pays, et les mauvais livres de Voltaire y étaient très répandus..... L'introduction des livres impies date surtout de 1783, l'année de la paix entre l'Angleterre, la France et les Etats-Unis. Après cette paix, plusieurs Canadiens passèrent en France et se lièrent d'amitié avec des gens de bon ton, alors tous impies. Ils revinrent, emportant avec eux les livres à la mode. Ils se faisaient gloire d'être gens sans religion ; leur exemple et leurs discours tendirent évidemment à corrom-

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, pp. 163 et 167.

pre ceux qui voulaient vivre dans la bonne société....."

" La lecture des mauvais livres qui inondent le pays, écrivait en 1794 Mgr Hubert, y a fait de grands ravages, même parmi les catholiques..... La corruption des mœurs a fait depuis trente ans de terribles ravages dans les villes, surtout dans celles de Québec et de Montréal. Au rapport des étrangers, elle n'est pas si avancée dans beaucoup de grandes villes d'Europe. "

Heureux le jeune homme qui, comme Jacques Labrie, avait l'avantage de passer les années de son enfance loin de ces écueils, dans un village modeste et retiré, et ne quittait le toit paternel que pour entrer dans une maison vénérable comme le séminaire de Québec !

***

Saluons ce noble asile des sciences et des lettres, ce boulevard de la nationalité canadienne, cette institution admirable qui a traversé vaillamment les époques les plus critiques de notre histoire, qui a

fourni à l'Eglise une légion d'apôtres et à l'Etat tant de citoyens instruits et dévoués. On ne sait pas tout ce que le pays doit de reconnaissance au séminaire de Québec.

Jacques Labrie demeura toujours respectueusement attaché à cette maison où il avait fait ses études classiques. Le séminaire ayant un jour été attaqué par un correspondant dans le *Canadien*, le *Courrier de Québec*, dont le principal directeur était Jacques Labrie lui-même, répliqua : " Vous ne connaissez ni cette sage maison, ni les messieurs qui la gouvernent.... Il n'y a personne qui s'efforce plus qu'eux de donner aux jeunes gens des sentiments loyaux et patriotiques. Ce n'est pas parce que je leur dois mon éducation que je parle ainsi, mais parce que j'ai l'avantage de connaître particulièrement leurs sentiments..... Je suis fâché, ajoutait-il, que le séminaire n'ait pas un meilleur avocat que moi....., mais je n'ai pas voulu laisser échapper cette occasion de prouver ma reconnaissance aux sages ins-

tituteurs qui ont guidé mes premiers pas dans la vie. Puissent tous ceux qu'ils ont instruits ne point dévier du sentier qu'ils leur ont tracé ! " (1)

Les principaux directeurs du séminaire, lorsque Jacques Labrie y fit son cours d'études, étaient MM. Gravé, Robert, Lahaille, Antoine Bedard (2) et Jérôme Demers. Il avait des talents brillants et un grand amour du travail : sous la direction de ces maîtres habiles, il fit de très fortes études. Dans les quelques écrits qu'il a laissés, il cite souvent les auteurs classiques, et particulièrement Jules César. Ses connaissances en histoire étaient considérables : on peut dire que l'histoire a été la passion de sa vie.

Quelle belle pléïade de jeunes gens l'on voyait alors au séminaire de Québec, gravitant autour des maîtres éminents que je viens de nommer : parmi les confrères de

(1) *Le Courrier de Québec*, t. III, p. 113.

(2) Frère de Pierre-Stanislas Bedard, le célèbre patriote, l'un des fondateurs du premier *Canadien*.

classe de Labrie, Louis-Joseph Papineau, (1) le futur orateur de l'assemblée législative, Antoine Parant, l'un des futurs directeurs du séminaire, Raby, Lajus, Fortin, qui seront l'ornement du clergé ; et, dans les classes les plus voisines de la sienne, André Doucet, le futur curé de Québec, Louis Plamondon, ce jurisconsulte distingué et instruit qui sera la gloire du barreau, Thomas Bedard, Pierre-Flavien Turgeon, le futur archevêque de Québec, Louis Moquin, cette autre gloire de l'ancien barreau, celui dont le grand juge du district, faisant son éloge, à ses funérailles, disait publiquement " qu'il n'avait jamais voulu prendre une cause

(1) M. Papineau garda toujours un bon souvenir du séminaire et des prêtres qu'il y avait connus dans sa jeunesse. Il écrivit un jour, à ce sujet, une magnifique lettre à M. l'abbé Cyrille Legaré ; et celui-ci se proposait de l'insérer dans une monographie qu'il préparait avec soin sur quelqu'un des anciens directeurs du séminaire : tout cela, malheureusement, fut détruit dans l'incendie du 25 mars 1865, qui consuma une grande partie de cette institution.

sans s'être assuré par les meilleures informations qu'elle était fondée en justice."

Entre tous ces jeunes gens d'avenir, avec lesquels il rivalisait par les talents, Jacques Labrie se faisait remarquer par la douceur et l'affabilité de son caractère. Il avait, paraît-il, un cœur aimant, une âme tendre et sensible. "Ce fut, dit son panégyriste, durant son cours d'études au séminaire de la capitale, qu'il forma des liaisons étroites que le temps n'ébranla jamais."

Il ne connut que plus tard M. Denis-Benjamin Viger, qui avait vingt ans de plus que lui, et avait fait ses études au collège de Montréal. Sitôt que ces deux hommes se rencontrèrent, ils se sentirent fortement attirés l'un vers l'autre par la communauté de leurs vues et de leurs sentiments sur l'honneur, sur l'amour du travail, sur toutes les vertus qui font le bon citoyen et peuvent le rendre utile à son pays. J'ai moi-même entendu M. Viger faire le plus bel éloge de la science et du caractère de son ami.

Ce ne fut également que plus tard que Jacques Labrie connut M. Morin, lequel avait vingt ans de moins que lui ; mais il s'attacha alors à ce jeune homme, dont les talents brillants donnaient tant de promesses. Tous deux étaient du même pays natal : (1) leurs familles n'étaient probablement pas étrangères ; et le Dr Labrie dut favoriser plus tard de toutes ses forces l'élection de son jeune ami comme député du comté de Bellechasse.

***

Jacques Labrie termina son cours d'études classiques dans l'été de 1804 ; puis il se prépara à embrasser la carrière où l'appelaient son tempérament et ses goûts. Il étudia la médecine à Québec, sous le célèbre Dr François Blanchet, l'une des gloires de la profession médicale en Canada, homme instruit et éminemment distingué, dont le nom se trouve mêlé à la

(1) M. Morin était de Saint-Michel, concession dite *Vide-poches ;* le Dr Labrie, de la paroisse voisine, Saint-Charles de Bellechasse.

plupart des travaux utiles, des fondations, des grandes œuvres de l'époque.

Le bureau du Dr Blanchet n'était pas seulement une haute école de science médicale, c'était aussi une école de patriotisme. Le Dr Blanchet aimait passionnément son pays, et mettait à le servir tout l'entraînement de sa généreuse nature. Il fonda en 1806, de concert avec MM. Bedard et Taschereau, le *Canadien*. L'on sait que la grande liberté avec laquelle ce journal ne craignit pas de revendiquer les droits politiques des Canadiens-français lui valut l'animadversion du gouverneur Craig, et à ses fondateurs l'honneur d'aller en prison et d'être les premiers martyrs de la liberté de la presse en Canada.

M'est avis que le jeune Labrie ne se laissait pas entraîner avec la même impétuosité que son maître dans le courant politique. Il y a des nuances même dans le patriotisme le plus sincère. Laissons de côté les Canadiens qui, à toutes les époques, pour des considérations per-

sonnelles, ont trahi les intérêts de leur nationalité : ceux qui, par exemple, en 1775, consentaient à siéger au conseil législatif, où ils se trouvaient dans une infime minorité, alors qu'ils étaient censés représenter l'immense majorité de la population du pays, alors que, par un refus énergique de servir dans ces conditions, ils auraient pu, grâce à la position où se trouvait à cette époque l'Angleterre vis-à-vis des Etats-Unis en révolte, obtenir tout de suite pour notre pays un gouvernement vraiment constitutionnel et représentatif, et peut-être le gouvernement responsable tel que nous l'avons aujourd'hui ; ou bien encore, ceux qui, par une aberration inconcevable, votaient contre l'élection de leur propre compatriote, M. Panet, comme président de l'assemblée législative du Bas-Canada, en 1791.

Mais on peut aimer sincèrement son pays, et différer d'opinion sur les moyens à prendre pour lui assurer la liberté, la jouissance de tous ses droits, ou bien sur la mise en œuvre des moyens eux-mêmes.

Aux yeux d'un certain nombre, le *Canadien*,—remarquons qu'il s'agit du premier *Canadien*, celui de 1806, et non pas du *Canadien* ressucité par Etienne Parent en 1831—paraissait un peu intransigeant, un peu excessif dans sa manière de combattre les abus. Son épigraphe seule *Fiat justitia, ruat cœlum*, annonçait une guerre à outrance, et sentait la poudre. " Le *Canadien*, journal fondé pour soutenir les intérêts du peuple, attaquait avec force, dit l'abbé Ferland, les abus de l'administration ; quelquefois néanmoins il dépassait les bornes de la modération et de la prudence, et publiait des articles qui pouvaient être mal interprétés par les ennemis du peuple canadien . . . . " (1)

Jusqu'au traité de Versailles (2), qui consacra l'indépendance des Etats-Unis, un grand nombre de Canadiens entretenaient l'espoir que le Canada serait bientôt rendu à la France. Après le traité, on écrivait de Québec à Paris : " La paix est

(1) Etude sur Mgr Plessis, dans le *Foyer Canadien*, t. I, p. 137.

(2) Le 3 septembre 1783.

donc faite !..... Nous avons perdu tout espoir de retourner à l'ancienne patrie. On ne saurait s'imaginer la consternation générale que cette nouvelle a répandue dans notre pauvre pays. " (1)

Vint ensuite la Révolution française, qui raviva les espérances. Quelques Canadiens ne pouvaient se faire à l'idée que le pays restât soumis à l'Angleterre : ils ne songeaient qu'au régime français. D'autres, au contraire, et c'est le plus grand nombre, s'attachaient aux libertés constitutionnelles que l'Angleterre nous avait données, et ne regrettaient nullement l'ancien régime.

Jacques Labrie était de ceux qui, tout en soutenant fortement les droits des Canadiens-français à la conservation de leur langue, de leurs lois et de leur religion, déclaraient qu'il fallait accepter franchement le régime anglais, s'attacher à la constitution de 1791, même avec ses défauts, combattre les abus du pouvoir, mais ne pas ébranler la constitution elle-même. On ne

(1) *Les Ursulines de Québec*, t. III, p. 155.

pouvait, disait-il, jouir de plus de liberté que sous la constitution anglaise. Il fallait faire dans ce sens l'éducation du peuple, il fallait lui procurer des écoles, de l'instruction, de la lumière.

Admirons la sagesse et le courage de ce jeune homme de vingt-trois ans. Il est encore étudiant en médecine. Avec Louis Plamondon, (1) qui vient de terminer son droit, et un autre dont je n'ai pu retrouver le nom, il se décide à fonder un journal, qui représentera l'opinion des patriotes modérés, et combattra énergiquement le *Mercury*, l'ennemi des Canadiens-français. Le *Courrier de Québec* paraîtra deux fois par semaine, et formera à la fin de l'année deux beaux volumes d'environ deux cents pages format in-octavo. Il sera imprimé au numéro 19, rue Buade, à l'établissement de M. Desbarats.

Le *Courrier de Québec* prit pour épigraphe ces paroles de Juvénal : (2)

(1) *L'Instruction publique au Canada*, p. 319.-- *Le Panthéon canadien*, p. 140.

(2) *D. J. Juvenalis Satyra, XIV.*

Gratum est quod patriæ civem populoque dedisti,
Si facis ut patriæ sit idoneus....

Dans cette épigraphe, rien de belliqueux, rien d'agressif, mais une grande et féconde idée : un bon citoyen doit travailler à se mettre en état de servir sa patrie.

Le prospectus du nouveau journal parut dans l'automne de 1806 ; son premier numéro, le 3 janvier 1807 ; les jeunes rédacteurs exprimaient en termes heureux le but de leur entreprise :

" Chercher, disaient-ils, à rendre utiles à son roi, à son pays, à ses concitoyens, les prémices de sa jeunesse, doit être la passion des âmes vertueuses et bien nées. Il semble que, sur la fin de sa carrière, rien ne doit la rendre plus agréable que le souvenir d'une jeunesse consacrée uniquement à ses devoirs et à l'utilité publique. Tel fut le but qui nous engagea à entreprendre cette nouvelle publication.

" Liés depuis longtemps par une conformité de goûts et de caractères, nous nous voyons souvent, nous étudions ensemble ; et, réellement amis du pays qui nous a vus naître, nous déplorions en

secret le peu de moyens qu'a une partie de nos concitoyens d'acquérir des connaissances, et le peu d'usage qu'en fait une autre."

Du reste, rien de signé, dans ce journal, pas plus que dans aucune publication de l'époque. On ne peut que conjecturer, d'après les circonstances, ou d'après le sujet des articles, quel en était l'auteur. M. Bibaud est un des premiers, je crois, qui aient avoué publiquement la paternité de leurs écrits, lorsqu'il fonda sa *Bibliothèque canadienne* (1) en 1825.

Dès le premier numéro, le *Courrier de Québec* se montre sous ses vraies couleurs. Il pose carrément ces deux problèmes :

(I) La *Bibliothèque canadienne* était une revue mensuelle, publiée à Montréal. Il y a en tout neuf volumes. Elle fit place à l'*Observateur*, journal historique, littéraire et politique, publié aussi par M. Bibaud et imprimé à Montréal par Ludger Duvernay. Le premier numéro de l'*Observateur* parut le 10 juillet 1830. C'était une revue hebdomadaire, paraissant tous les samedis. L'*Observateur*, de même que la *Bibliothèque canadienne*, avait pour épigraphe : *Omne tulit punctum, qui miscuit utile dulci.*

Premièrement, les Canadiens étaient-ils plus heureux sous l'empire des rois de France qu'ils ne le sont sous celui des rois d'Angleterre ? Deuxièmement, peuvent-ils désirer le règne despotique et militaire de Bonaparte ? Puis, dans une série d'articles, il s'attache à résoudre ces deux problèmes dans la négative.

Je ferai deux courtes citations, pour montrer le style et la manière de l'écrivain. Il compare la situation matérielle du Canada depuis la conquête avec ce qu'elle était auparavant :

" Qu'est devenu le Canada, sous un gouvernement si différent de celui auquel il obéissait sous la domination de la France ?

" La population, que les combats y avaient diminuée, s'est sensiblement accrue, et on l'estime aujourd'hui à trois cent mille âmes. La province n'a pas dû cette augmentation à de nouveaux colons ; c'est la paix, c'est la multiplication des travaux utiles qui a produit cet heureux événement.

" Les premières années de tranquillité ont servi à retirer la colonie de cette espè-

ce de cahos, où une guerre malheureuse et destructive l'avait plongée. Les améliorations n'ont pas tardé à suivre.

" En changeant de domination, le Canadien a oublié ses anciens penchants ; les exercices de la guerre, qu'il ne faisait plus, ne lui ont pas semblé mériter son attention ; les ressources précaires de la chasse ont été laissées de côté, et l'agriculture, qui s'est élevée sur leurs ruines, a fait des progrès assez sensibles. D'abondantes moissons sont venues couronner les travaux du laboureur, les troupeaux se sont multipliés, l'aisance s'est accrue en même temps, et le pays a pu exporter plusieurs des articles qu'il était obligé de faire venir des marchés étrangers, sous l'ancien régime..... "

Il fallait bien, en effet, se rendre à l'évidence, et, quelque affectueux souvenir que l'on gardât pour l'ancienne mère patrie, avouer que la situation matérielle du Canada, depuis la conquête, était meilleure qu'elle n'avait été à aucune époque du régime français.

Quant à Bonaparte, les Canadiens pouvaient le juger très sainement, d'après ses actes, le récit de ses campagnes, ses mar-

ches forcées à travers l'Europe, le bruit de ses armes, dont l'écho retentissait jusqu'en Amérique : la fameuse légende napoléonienne, qui justifie et glorifie tout, n'avait pas encore été créée. On admirait sans doute le génie incomparable du guerrier, du stratégiste ; mais on jugeait sévèrement l'homme d'Etat, qui ne sut jamais mettre un frein à son ambition, qui, pour l'assouvir, abusa de la générosité de la France pour lui demander durant des années le sacrifice héroïque de ses enfants, ordonna le blocus continental, mit tout à feu et à rang dans l'Europe entière, fit des milliers d'hécatombes humaines, et osa mettre une main sacrilège sur le chef vénéré de la chrétienté. Citons ici quelques lignes de l'écrivain du *Courrier de Québec* : on croirait lire une page de M. Iung ou du colonel Charras :

" Jamais, dit-il, le plus absolu des rois de France n'exerça une autorité aussi arbitraire que celle qu'exerce le parvenu corse. Sujets, alliés, amis même, personne ne peut se flatter de pouvoir s'y soustraire. Sa funeste influence se fait sentir du

centre de sa capitale jusqu'aux extrémités du monde. Ses désirs, qui sont immenses, égalent son ambition, qui voudrait tout asservir. Les maux de ses semblables font peu d'impression sur son cœur endurci : qu'il atteigne son but, et il est content, quelle que soit la nature des moyens qui l'y conduisent. La vie, les biens de ses sujets sont tous des articles dont il dispose suivant son bon plaisir ; et cela, sans qu'il soit permis de se récrier. On l'a vu, et on le voit encore tous les jours, arracher du sein de leurs familles les fils chéris qui en devraient faire la consolation, les forcer de se ranger sous ses drapeaux, pour remplacer les malheureuses victimes de son ambition folle et immodérée, et en faire par là les soutiens de l'esclavage dans lequel il voudrait plonger toutes les nations....."

Je ne puis affirmer absolument que cet écrit est de Jacques Labrie : j'ai lieu de le croire, cependant, car c'est bien le style de ses articles sur l'histoire du Canada. Le *Courrier* n'était pas, en effet, un journal exclusivement politique, c'était plutôt une espèce de revue bi-hebdomadaire, dans laquelle on publiait des morceaux littérai-

res, des pièces de poésie, des articles sur l'agriculture et les différentes industries. Il y avait surtout une série d'articles sur l'histoire du Canada, dont l'auteur était, suivant toute probabilité, Jacques Labrie.

Le *Mercury* ayant écrit, un jour, que ces articles n'étaient qu'une compilation de Charlevoix : " Où veut-il donc, réplique Labrie, que nous prenions nos informations, si ce n'est dans la meilleure histoire du pays ?—Mais ce n'est pas du nouveau ....—Veut-il que, pour lui en donner, nous composions un roman, et qu'au lieu de ce qui s'est passé, nous lui donnions des rêves et des fictions, comme on voit tous les jours ? "

Le *Courrier de Québec* attaquait rarement le *Canadien*. Un jour, cependant, ne pouvant contenir absolument sa mauvaise humeur : " *Intelligenti pauca*, écrit-il. A des sottises et des faussetés il est quelquefois plus sage de ne rien répondre. On sait assez que le *Canadien* loue à perte de vue, ou déchire à pleines dents. Toujours de l'enthousiasme ou de l'ai-

greur ; aussi ses jugements n'affligent personne. "

Encouragé par le nombre d'abonnés qui recevaient son journal, le jeune Labrie, toujours pour donner de la lecture au peuple, conçut un nouveau projet, celui de publier une édition de Berquin (1) : il paraît que Berquin était alors à la mode. Il annonça son projet dans le *Courrier* :

" Le soussigné, dit-il, se propose de publier, par souscription, une édition des meilleures pièces de Berquin, avec des notes.

" Il en sortira un volume de cent pages par mois. La collection comprendra dix-huit volumes.... Le prix de la souscription pour chaque volume broché est de trente sous, payable lors de la livraison.

" Le succès qu'ont eu en Europe les ouvrages de Berquin, le vif intérêt qu'ils y ont excité font espérer qu'une édition de ce qu'il y a de mieux sera reçue avec

(1) Arnaud Berquin, poète et prosateur français, né vers 1749 à Langoiran, dans la Gironde, mort le 21 décembre 1791.

empressement par ceux à qui elle est respectueusement adressée. "

Quelque temps après, il annonçait ce que contiendrait le premier volume : le *Contre-Temps utile* ; le *Service intéressé*, et quelques autres petites pièces ; le *Page*, drame en un acte.

Bientôt cependant le jeune Labrie dut se préparer à partir pour Edimbourg, où on l'envoyait compléter ses études médicales ; et il ne fut plus question de l'édition de Berquin. Le *Courrier de Québec* lui-même suspendit sa publication et fit ses adieux à ses lecteurs, le 27 juin 1807, c'est-à-dire, vers l'époque du départ de Jacques Labrie pour l'Europe : ce qui confirme l'opinion que c'est bien lui qui en était l'âme et le principal directeur.

Il reparut cependant le 30 janvier suivant, et continua sa publication jusqu'à la fin de 1808, cessant alors définitivement de vivre. (1) On a trois volumes du

(1) On lit dans le numéro du 31 décembre 1808 : "Ce numéro, qui termine notre troisième volume, sera le dernier du *Courrier de Québec*.

Courrier de Québec, d'environ chacun deux cents pages. Les éditeurs donnèrent en appendice, à la fin du dernier volume le *Voyage en Canada, par le R. P. Emmanuel Crespel, récollet, et son naufrage sur l'île d'Anticosti en 1736.*

On le voit, ce n'est pas d'aujourd'hui que l'on s'occupe de nos archives, et de leur impression. Sachons rendre justice aux précurseurs qui, avec tant de mérite, nous ont précédés dans cette noble voie.

Dans son numéro du 27 août 1808, le *Courrier de Québec* annonçait le retour au Canada de son fondateur Jacques Labrie. Il revenait d'Europe, membre de la *Royal Physical Society* d'Edimbourg, et allait s'établir à Montréal, " dans la maison de M. Cardinal, 131, rue Saint-Paul." Quelques mois après, cependant, il quit-

Le grand nombre de gazettes hebdomadaires qui existe maintenant a engagé plusieurs gens de lettres à faire une publication tous les mois... Les éditeurs du *Courrier de Québec* se désistent de leur publication en faveur de la nouvelle, dont le prospectus sortira dans peu de jours... "

tait Montréal pour aller se fixer définitivement à Saint-Eustache, où son confrère de classe, M. Lajus, venait d'être nommé vicaire.

***

Je n'ai aucune compétence pour apprécier le Dr Labrie comme médecin. Qu'il me suffise de dire qu'il jouissait à un haut degré de l'estime de tous ses confrères de la Faculté. Les études sérieuses qu'il avait faites et à Québec et à Edimbourg lui donnaient beaucoup de prestige et d'autorité. Le président de la Société de Médecine de Québec fit son éloge en termes flatteurs au banqnet annuel de cette société, au commencement de 1832. (1)

Un médecin habile, honnête, dévoué à la pratique de sa profession ne peut manquer d'acquérir beaucoup d'influence dans le milieu où il est appelé à vivre. Celle dont jouissait le Dr Labrie à Saint-Eustache et dans les environs était immense. Son jugement droit et ses connaissances

(1) *Le Canadien*, 7 janvier 1832.

inspiraient à tout le monde une confiance sans borne ; son cœur était ouvert à toutes les infortunes, et l'on se sentait attiré vers lui par ses bons procédés et la douceur de son caractère.

"Sa grande probité, dit le Dr Tessier, l'avait rendu l'arbitre de tous les différends ; son extrême équité fut toujours un substitut à la justice des tribunaux. Revêtu de pouvoirs judiciaires, un reproche de sa bouche était un amer châtiment ; en un mot, le Dr Labrie ne cessa jamais d'être, dans toute l'étendue de son comté, le protecteur des faibles, le consolateur des affligés, le père de tous.

"Qu'il me soit permis d'ajouter, continue-t-il, qu'à tant de vertus civiles, le Dr Labrie se fit toujours un noble orgueil de joindre la pratique de toutes les vertus religieuses et de tous les devoirs que l'Église prescrit à ses enfants."

"Il a toujours été en bons termes avec tous ses curés", m'écrit l'abbé Guyon, curé actuel de Saint-Eustache. Il fut leur bras droit, et les aida dans tout ce qui pouvait procurer l'avancement matériel et intellectuel du peuple.

A cette époque où tant de choses étaient à créer dans le Bas-Canada, ce qui faisait défaut, en beaucoup d'endroits, c'était les chemins de colonisation. Fils du peuple, lui-même, élevé dans un humble village, le Dr Labrie comprenait les besoins du peuple ; aussi fit-il de grands sacrifices pour venir à son secours. " La plus sévère économie n'existait dans sa maison, dit le Dr Tessier, que pour en appliquer les épargnes à l'ouverture et à l'entretien de communications pour l'avantage du public, et au secours des pauvres ".

Mais c'était surtout une bonne organisation scolaire qui faisait défaut aux Canadiens-français. Ils ne voulaient point de l'Institution Royale, qui ne leur offrait aucune garantie pour leur langue et leur religion. Il fallait venir à leur secours, il fallait leur procurer cette éducation dont ils avaient besoin, et qu'ils ne demandaient pas mieux que de recevoir, pourvu qu'elle fût conforme à leurs principes religieux, comme l'a si bien dit le Dr Meilleur.

Aussi, de quelle générosité, de quel dé-

vouement on fut alors témoin de la part de l'élite de la classe éclairée du pays ! Ah ! le beau réveil de l'éducation, parmi les Canadiens-français, dans le premier quart de ce dix-neuvième siècle ! Y eut-il jamais rien de comparable dans aucun pays du monde ? Quand on songe que, dans la période de 1804 à 1827, il n'y eut pas moins de cinq collèges classiques qui virent le jour parmi nous, des collèges parfaitement constitués, dont au moins quatre sont encore pleins de vie : le séminaire de Nicolet, le séminaire de Saint-Hyacinthe, le séminaire de Sainte-Thérèse, le collège de Sainte-Anne !

Et remarquons que tout cela se fondait, s'élevait, par la seule initiative privée ; les secours de l'Etat ne vinrent que plus tard : c'était une éclosion pour ainsi dire spontanée de la riche nature du sol.

En même temps, on créait des bibliothèques dans un grand nombre de paroisses ; et dans les villes la génération de l'époque n'avait presque rien à envier à celle d'aujourd'hui : à Montréal, Denis-

Benjamin Viger donnait des leçons publiques sur le Droit (1) ; à Québec, Louis Plamondon avait ouvert un cours public et gratuit de procédure civile : il donnait ses leçons, tous les vendredis, dans la salle des séances de la cour d'appel. Le lendemain de sa première leçon, le rédacteur de la *Gazette de Québec* écrivait : " Son discours a montré beaucoup de jugement et de recherches ; il a été prononcé avec cette grâce et cette facilité d'élocution que M. Plamondon possède à un si haut degré. " " Louis Plamondon était doué d'un esprit supérieur, dit M. Bibaud. Il avait acquis des connaissances étendues en littérature et dans sa profession, et se proposait de publier prochainement un ouvrage important sur les lois du pays. "

Qu[illegible] l'enseignement primaire, voici ce [illegible]crivait en 1825 M. Bibaud (2) :

(1) Dans son opuscule sur la *Constitution britannique*, le Dr Labrie cite, en appendice, un assez long travail de M. Viger sur les *Procès par jurés en matière criminelle.*

(2) *Bibliothèque Canadienne*, t.I, p. 23.–Dans la même année, 1825, M. Bibaud prouvait, au mo-

" L'instruction fait tous les jours des progrès parmi nous : il est présentement peu de paroisses un peu considérables, où il n'y ait une école tenue sur un pied plus ou moins respectable, sans parler de l'enseignement privé qui s'étend aussi de son côté, et peut-être dans une plus grande proportion encore que l'enseignement public. "

Dans ce prodigieux mouvement de l'éducation au Canada, où l'on vit à l'œuvre tant de citoyen distingués, entre autres M. Joseph-François Perreault et le Dr Blanchet, à Québec, M. Michel Bibaud, à Montréal, le Dr Labrie prit une

yen d'un tableau statistique, qu'il y avait plus de 13,000 Canadiens-français sachant lire, et près de 2,500 en état de souscrire à des journaux. Il avait, pour sa part, près de 400 abonnés à sa revue, la *Bibliothèque Canadienne*. " Ce serait peut-être, disait-il, l'occasion de faire voir aux étrangers, et même à une partie des regnicoles, qu'il y a parmi les Canadiens plus d'éducation et plus de goût pour la lecture, les lettres et les sciences, qu'ils ne se l'imaginent.... " (*Ibid.*, p. 120).

part remarquable :" Il fonda sur un grand pied à Saint-Eustache, dit M. Bibaud, des écoles-modèles ou académies pour les deux sexes, et il les surveilla sans cesse. " De son côté, M. Papineau disait en chambre : " Le Dr Labrie a senti toute l'importance de l'éducation ; il l'a propagée tant que ses moyens le lui ont permis. Il a fait d'énormes sacrifices pour l'éducation du peuple..... "

" Jacques Labrie de Saint-Eustache, dit le Dr Meilleur, avait établi deux écoles supérieures en cette paroisse, l'une pour les garçons tenue par M. Paul Rochon,(1) et l'autre pour les filles, tenue par plusieurs personnes du sexe. Il les dirigeait toutes deux et prenait part à l'enseigne-

(1) Le Dr Labrie avait beaucoup d'estime pour cet instituteur. Celui-ci étant un jour descendu à Québec, il le recommande en ces termes à M. Cazeau, secrétaire de l'archevêché : " Si le porteur avait besoin de vos amis, vous m'obligeriez en les lui donnant. Il sera étranger dans Québec, et pourrait peut-être désirer d'avoir des protecteurs. C'est un excellent jeune homme. "

ment avec autant de zèle et de talent que de succès.

"Son école de filles était une véritable école normale ; et les examens publics de ces deux écoles étaient regardés comme autant de fêtes littéraires et scientifiques auxquelles les amis de l'éducation de l'endroit, de tout le voisinage, et surtout de la ville de Montréal se rendaient en foule.

" J'ai rencontré, ajoute-t-il, dans le cours de mes visites en qualité de surintendant de l'éducation, quelques institutrices qui avaient été formées à l'école du Dr Labrie, et je puis dire qu'elles faisaient preuve de connaissances exactes et approfondies dans les branches d'instructions qui étaient de leur ressort, et d'un grand talent dans l'enseignement et la tenue de leurs écoles respectives."(1)

Ceux qui ont visité le beau village de Saint-Eustache ont pu admirer la longue et large avenue bordée de tilleuls, qui conduit à la place de l'église. C'est "dans la partie qui avoisine l'église et qui a été consumée " dans l'affaire de 1837, que se trouvait la résidence du Dr Labrie, "belle

(1) *Mémorial de l'Education*, p. 193.

maison en pierre à deux étages, ornée d'un superbe portique. "

" Sur une pointe parallèle à celle où l'église est construite, en face du jardin du presbytère, se trouvait la maison du Dr Chénier, autrefois le pensionnat de demoiselles, si célèbre, établi par le Dr Labrie. C'était une vaste construction en bois, environnée d'une galerie couverte, et placée dans un site fort agréable ; le confluent des deux rivières est précisément à quelques pas de la porte...." (1)

On le voit, non seulement le Dr Labrie avait fait de son académie de filles à Saint-Eustache, une excellente école au point de vue des études, une véritable école normale où se formaient des institutrices de premier ordre, mais il en avait fait un séjour agréable et attrayant pour les élè-

(1) *Journal des événements arrivés à Saint-Eustache pendant la rébellion du comté du Lac des Deux-Montagnes, etc, par un témoin oculaire.* Montréal, 1838, p. 65.—Je dois à l'obligeance de M. Philéas Gagnon, l'extrait cité de cet opuscule. L'aimable bibliophile m'écrit que l'opuscule est attribué à M. Pâquin, curé de Saint-Eustache de 1822 à 1847.

ves : il était vraiment un précurseur pour toutes les bonnes idées modernes en fait d'éducation. Ce que l'on réclame aujourd'hui, et avec raison, c'est que l'école soit irréprochable au point de vue hygiénique, qu'elle soit dans un beau paysage, dans un lieu aimable, où les enfants se sentent attirés de quelque manière, qu'ils y aient de l'air, de l'espace, de beaux points de vue : tout cela se trouvait au pensionnat de Saint-Eustache, maison vaste, confortable et bien aérée, plantations, préaux, site agréable au confluent de deux rivières.

Chaque été, vers la mi-août,—c'était généralement la date où commençaient les vacances, à cette époque,—le village de Saint-Eustache revêtait un air de fête inaccoutumé, et l'on y voyait affluer des visiteurs des endroits les plus éloignés, même de Québec. " Les examens de l'académie du Dr Labrie étaient, dit M. Meilleur, de véritables fêtes littéraires : chacun voulait y assister. " Quel triomphe pour la cause de l'éducation populaire ! Comme cette cause avait fait du chemin dans le Bas-Canada !

Laissons parler ici un chroniqueur de l'époque, qui nous fait le récit d'un de ces examens de Saint-Eustache, celui de 1826:

" Les exercices publics de l'école de demoiselles de la Rivière-du-Chêne, sous la direction du Dr Labrie, ont eu lieu en présence d'une assemblée nombreuse.

" Aux deux premières séances, les écolières furent examinées sur la grammaire française et la grammaire anglaise, sur l'arithmétique, la mythologie, l'histoire, et la géographie. La seconde classe, principalement composée d'enfants au-dessous de douze ans, montra beaucoup de progrès dans l'étude des grammaires, pour le peu de temps qu'elle s'en était occupée ; mais la première classe fit l'application des règles avec une assurance étonnante. C'est surtout en écrivant sans faute sous la dictée, que ces élèves montrèrent qu'elles savaient mettre en pratique ce qu'elles avaient appris. On admira pareillement la promptitude avec laquelle les calculs arithmétiques s'exécutèrent, et l'exactitude avec laquelle se firent les réponses sur la géographie et les opérations sur les cartes des différents pays.

" Ces premiers exercices, entremêlés de quelques pièces de musique, et de quel-

ques conversations dans les deux langues, furent terminés par la représentation de l'*Aveugle de Spa* en anglais.

" Dans la dernière séance, après que les cahiers d'écriture, les ouvrages de dessin et de broderie, etc., eurent été examinés, on s'occupa principalement de l'usage des globes, de quelques éléments de physique, de la géographie et de l'histoire du Canada, ces deux dernières composées par le Dr Labrie. On vit avec plaisir mesdemoiselles Labrie, Dumouchel et Lantier parcourir cette vaste étendue de pays que comprend l'Amérique britannique du Nord, et entrer dans quelques détails au sujet du gouvernement, des lois, des productions et du commerce de cette partie de l'Amérique septentrionale. L'histoire du Canada commanda ensuite toute l'attention de l'auditoire pendant plus d'une heure, et le récit n'en fut interrompu que pour donner place à des applaudissements mérités, qu'on ne pouvait plus contenir.

" Cette dernière séance fut terminée par un drame français, aussi composé par le directeur de l'établissement. La justesse de la composition et le jeu parfait des actrices excitèrent le plus vif intérêt parmi les spectateurs, et firent verser des larmes à plusieurs.

" La distribution des prix couronna ces exercices littéraires, et l'heureuse élève reçut la récompense qu'elle avait méritée, des mains de M. le juge Foucher, président de l'assemblée, qui, dans cette occasion, adressa au Dr Labrie, aux institutrices et aux écolières un compliment flatteur, que l'auditoire approuva par de longs applaudissements.

"Le soir, le Dr Labrie donna un excellent dîner à quarante personnes de ses amis. Dans le cours de la soirée, il fut prononcé plusieurs bons discours sur l'éducation dans cette province et sur les écoles de la Rivière-du-Chêne en particulier, par MM. le juge Foucher et Louis-Joseph Papineau, par M. Pâquin, curé de la paroisse, par MM. Neilson et Louis Plamondon, de Québec, et par le Dr Labrie. " (1)

(1) *Bibliothèque Canadienne*, t. III, p. 155.— Un examen semblable avait eu lieu l'année précédente (1825), et le chroniqueur qui en avait fait le récit, terminait ainsi son compte-rendu : " L'examen a été suivi d'un dîner donné par le Dr Labrie à un grand nombre de ses amis, parmi lesquels se trouvaient plusieurs des parents des écolières ; et la fête s'est terminée par un feu d'artifice, et l'ascension d'un ballon qui s'est

En lisant ce récit, on ne sait ce qu'il faut le plus admirer, du programme d'études de cette académie, de la valeur des institutrices qu'il dénote, de la valeur des élèves elles-mêmes, ou du mérite du Dr Labrie, qui n'avait pas craint de viser à une telle hauteur en fondant cette école, et qui, pour atteindre son but, ne reculait devant aucun travail, jusqu'à préparer lui-même une *Histoire* et une *Géographie* à l'usage des élèves, jusqu'à composer des drames pour rendre ses examens plus attrayants.

Outre cette académie, il y avait encore à Saint-Eustache l'école de garçons, tenue par M. Paul Rochon, que j'ai déjà mentionnée : il y avait aussi une *Ecole latine*, une espèce de collège classique, dirigée par M. Laviolette. (1) On voit que cette pa-

élevé à plusieurs centaines de pieds ; le tout par les soins et sous la direction de M. J. Genevay." (*Ibid*, t. I, p. 123).

(1) Il y avait une autre école latine à Boucherville : elle était tenue par M. Bardy.

roisse n'était pas mal partagée sous le rapport de l'éducation.

L'examen de l'école latine eut lieu peu de jours après celui de l'institution du Dr Labrie, et le même chroniqueur en fit le récit dans la *Bibliothèque Canadienne.* Je ne puis résister au plaisir de citer ici son compte-rendu, où se trouve inséré un passage d'une composition du curé Pâquin.(1) Ce passage nous donne une idée du style un peu ampoulé de l'époque : M. Pâquin se piquait de littérature :

"Les exercices littéraires de l'école latine de Saint-Eustache ont eu lieu le 5 septembre dernier, en présence d'un auditoire nombreux, composé des principaux habitants du village et des paroisses environnantes. Les élèves y ont répondu avec avantage sur les différentes branches de l'éducation classique, principalement sur les belles-lettres et la rhétorique, et ont prouvé par la facilité avec laquelle ils ont traduit plusieurs auteurs latins, l'application qu'ils avaient apportée à l'étude, ainsi que les soins qui leur avaient été

(1) M. Pâquin était natif de la paroisse de Deschambault.

donnés par leur digne instituteur. L'élégance des pièces qui ont été représentées, et surtout le naturel et la morale d'un entretien sur l'éducation, font honneur aux talents reconnus de M. Laviolette. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en leur mettant sous les yeux le passage suivant d'un entretien entre plusieurs élèves, composé pour l'occasion par M. Pâquin, curé de la paroisse :

" Si un habile jardinier fait d'une terre sans culture et hérissée d'épines un jardin délicieux, où règne une éternelle fraîcheur, sous l'ombre des arbres plantés par ses soins, où les fleurs naissent et se reproduisent sous mille formes différentes, sur un fond artistement préparé, où enfin les fruits de l'automne enchérissent sur ceux des autres saisons, mérite l'estime et la récompense de son maître ; si le statuaire qui sait tirer par son art, d'un bloc de marbre, les traits, les formes et l'image d'un homme célèbre, d'un ami, d'un bienfaiteur, est digne d'estime et de récompense : que ne mérite pas le précepteur de la jeunesse, qui travaille sur un fond autrement riche et fertile, et capable, comme dit Rollin, de productions immortelles, et dignes de l'attention du Roi de

de la nature ! " (1)

M. Pâquin était un ami zélé de l'éducation. Il encourageait de toutes ses forces l'académie de filles fondée dans sa paroisse. Mais il avait prévu le jour où cette institution s'éteindrait nécessairement avec celui qui l'avait établie ; et lorsque le Dr Labrie mourut, un magnifique couvent s'élevait à Saint-Eustache pour la remplacer. (2)

Le curé et le docteur, rapprochés par le même zèle pour l'instruction du peuple, étaient aussi liés par le même goût pour les travaux littéraires et les recherches historiques. " Le premier, dit le Dr Meil-

(1) *Bibliothèque Canadienne*, t. III, p. 196.

(2) " La pierre nécessaire pour la bâtisse de cette maison d'éducation, dit le Dr Meilleur, fut amenée par corvée sur les lieux, en décembre de l'année 1828, et j'ai eu le plaisir d'y prendre part, pendant toute une semaine, en conduisant ma propre voiture. Les principaux habitants du village de Saint-Eustache en firent autant, ayant à leur tête leur digne curé. ' (*Mémorial de l'Education*, p. 196.)

leur, écrivit une histoire de l'Eglise de notre pays ; l'autre, comme nous l'avons vu, composa une histoire complète du Canada : et malheureusement tous les deux moururent avant d'avoir publié leur travail. Par une coïncidence encore plus fâcheuse, les manuscrits de l'un et de l'autre devinrent la proie des flammes : celui du Dr Labrie, durant les troubles de 1838; celui de M. Pâquin, en 1852, lors de l'incendie de l'évêché de Montréal, où ce travail avait été déposé après la mort de l'auteur. "

***

Médecin, juge de paix, instituteur, ou plutôt directeur de maisons d'éducation, le Dr Labrie était encore " chirurgien du second bataillon de la milice d'élite et incorporée." (1) "Il était, dit le Dr Meilleur, pendant la guerre de 1812 avec les Etats-Unis, le médecin du second bataillon de milice incorporée, et il remplissait les de-

(1) C'est ainsi qu'il est désigné dans l'acte de baptême de l'un de ses enfants. (*Registres de Saint-Eustache pour 1813*).

voirs de sa charge toujours avec empressement, habileté et charité. " (1)

La confiance de ses compatriotes lui imposa de nouvelles fonctions. On le pria, en 1827, de se porter candidat pour représenter le comté des Deux-Montagnes(alors comté d'York) à la chambre d'assemblée. Il céda aux instances de ses amis, et fut élu.

C'est l'année même de son entrée en parlement qu'il publia, à Montréal, son opuscule sur la constitution britannique, le seul ouvrage vraiment authentique que nous ayons de lui, et signé de son nom. Parmi les articles du *Courrier de Québec* et de la *Bibliothèque Canadienne*, il y en a sans doute un grand nombre qui sont sortis de sa plume (2) ; mais comme ils n'ont pas de nom d'auteur, on ne peut les lui attribuer que d'une manière plus ou moins probable.

(1) *Mémorial de l'Education*, p. 194.

(2) Dans le *Panthéon Canadien*, M. Bibaud signale " les fragments précieux qu'il a fournis à la *Bibliothèque Canadienne*, sur les premières années de la domination anglaise. "

Le titre de l'opuscule est très long, tel qu'on les écrivait généralement à cette époque : *Les premiers rudiments de la constitution britannique, traduits de l'anglais de M. Brooke ; précédés d'un Précis historique ; et suivis d'Observations sur la Constitution du Bas-Canada, pour en donner l'histoire et en indiquer les principaux vices, avec un aperçu de quelques-uns des moyens probables d'y remédier. Ouvrage utile à toutes sortes de personnes, et principalement destiné à l'instruction politique de la jeunesse canadienne, par Jacques Labrie, M. P. P.—Montréal, chez James Lane, 29, rue Saint-Paul, 1827.*

L'instruction politique de la jeunesse canadienne ! Comme le Dr Labrie comprenait bien les besoins de son temps ! Comme cet homme était en avant de son siècle !

L'esquisse de la constitution britannique, elle-même, n'est qu'une traduction de l'anglais de M. Brooke, mais une traduction bien faite, qui montre que l'auteur possédait parfaitement la langue anglaise : il

s'y était perfectionné, sans doute, durant son séjour à Edimbourg. (1)

Chose singulière, cette esquisse est tirée d'un roman (2) de M. Brooke, intitulé *The Fool of Quality*. Dans cet ouvrage, où l'utile est joint à l'agréable, dit Labrie, le pinceau ferme et vigoureux du sensible Brooke, dont toutes les productions respirent la plus sublime morale, le saint amour de la patrie, le dévouement à la cause sacrée de l'humanité et de la liber-

(1) L'anglais était enseigné dans les collèges et dans les écoles de tous les villages importants. Il y avait depuis longtemps une école anglaise à Québec. "L'évêque Hubert (1788-97) a soutenu durant plusieurs années, à ses propres frais, une école anglaise, où les jeunes gens étaient instruits gratis." (*Courrier de Québec*, t. III, p. 119).

(2) Que sont les romans de Walter Scott, sinon de magnifiques tableaux historiques ? Celui d'*Ivanhoe*, par exemple, nous présente d'une manière admirable le grand drame de la conquête de l'Angleterre par les Normands et ses terribles conséquences pour la race anglo-saxonne qu'ils subjuguèrent.

té, donne à la jeunesse une esquisse courte mais parfaite de la Constitution...."

Brooke traite d'abord du *Roi*, puis de l'*Aristocratie* ou second état, ensuite du *Tiers état* ou branche démocratique, puis enfin des *Trois états réunis en parlement*. Tout cela est renfermé dans une quinzaine de pages.

Mais cette esquisse est précédée d'un magnifique résumé de toute l'histoire politique de l'Angleterre depuis l'époque de la domination romaine jusqu'à Guillaume de Hollande ; elle est suivie d'observations sur la constitution du Bas-Canada telle qu'établie par l'acte de 1791 : et ces deux parties de l'opuscule, sans compter l'introduction, qui est assez longue, sont l'œuvre du Dr Labrie lui-même.

Citons d'abord quelques passages de l'introduction : on y voit que l'auteur ne manquait pas de verve. Il vient de parler de l'époque où les Canadiens ne s'entendaient pas entre eux, parce qu'ils ne connaissaient pas les droits que leur assurait la constitution anglaise :

"Combien, à cette époque, dit-il, un ouvrage élémentaire sur la constitution fût venu à propos ! Qu'il eût sauvé d'écarts ! Qu'il eût rendu de services ! Je le savais ; j'en avais tous les jours la preuve dans mes conversations avec ceux que les affaires, le hasard ou le goût me faisaient rencontrer. Je soupirais après le moment qui nous mettrait en possession d'un pareil ouvrage...., lorsque, l'hiver dernier, un monsieur nous l'annonça dans la *Bibliothèque Canadienne.*

"J'étais heureux ; je touchais au moment de voir mes vœux accomplis. Plein de cet espoir, j'attendais l'ouvrage avec impatience, lorsqu'enfin il arriva. Je l'ouvre avec hâte.... je lis.... Quelle ébauche informe ! Elle fut loin de répondre à mon attente. Je n'y trouvai rien de ce que je cherchais, mais, en revanche, beaucoup de notions étranges, nouvelles, erronées : tout, jusqu'au début, m'y parut extrêmement singulier.

"Je ne pus voir à quelle fin l'auteur introduit son sujet par nous apprendre, qu'avant la Révolution, la France avait une constitution ; et cela, sans le soupçonner, car les Français se trouvèrent bien embarrassés quand il leur fallut définir ce que c'était que leur constitution. Avoir

une constitution, et ne pas le savoir, et n'être pas en état d'en donner une définition, voilà quelque chose d'étrange ! "

Il n'est pas sans intérêt de remarquer que le Dr Labrie s'accorde ici parfaitement avec M. Thiers. Voici ce que dit le grand historien de la Révolution :

" L'objet de la convocation de l'assemblée constituante était la réforme de l'Etat, c'est-à-dire, l'établissement d'une constitution, dont la France manquait, malgré tout ce que l'on a pu dire. Si l'on appelle ainsi toute espèce de rapports entre les gouvernés et le gouvernement, sans doute la France possédait une constitution ; un roi avait commandé, et des sujets obéi..... Mais il n'y avait aucune loi qui assurât la responsabilité des agents du pouvoir, la liberté de la presse, la liberté individuelle, toutes les garanties enfin qui, dans l'état social, remplacent la fiction de la liberté naturelle. " (1)

Le Dr Labrie continue avec une fine ironie :

(1) *Histoire de la Révolution française*, t. I, p. 76.

" Je ne fus pas moins surpris, scandalisé même, de voir un peu plus loin ce génie créateur de constitutions singulières avancer hardiment que la Grande Charte *n'offre aucune trace de la constitution britannique.* Jusqu'à lui, on avait toujours cru qu'elle en formait la base, et que, pour l'amener à perfection, on n'avait eu besoin que d'expliquer et de développer, en les étendant, dans des lois subséquentes, les grands principes qui y sont énoncés ; c'est au moins le jugement qu'en ont porté MM. Hume, Blackstone, DeLolme et plusieurs autres bons écrivains. Mais grâce aux grandes découvertes de M. C. D'E., tous ces hommes vont perdre leur réputation usurpée ; car, d'après lui, ce n'est qu'au détrônement de Jacques II qu'il faut rapporter l'origine de la constitution britannique. Quelle agréable nouvelle ! quelle utile esquisse ! Combien en faudrait-il de semblables pour nous conduire à la connaissance de nos droits ? "

Vers la fin de l'introduction, la plume de l'auteur change d'allure, et devient presque lyrique. Il s'agit de la guerre de 1812 et de notre excellent gouverneur, sir Georges Prévost : (1)

(1) Il était d'origine suisse, comme Haldi-

" La guerre avec les Etats-Unis, dit-il, vint réunir tous les esprits vers un même but, celui de la défense commune, à laquelle chacun se porta avec une ardeur qui confondit nos injustes calomniateurs. Encore une fois la vérité l'emporta sur le mensonge ; elle passa l'océan ; et, mieux informé, le monarque nous remercia de lui avoir conservé ce pays, superbe et précieux joyau de sa triple couronne.

" Après ce glorieux témoignage, il semblait juste d'espérer qu'aucun nuage n'obscurcirait de nouveau notre horizon politique. L'estime mutuelle et l'harmonie parfaite devaient naturellement faire le partage de toutes les classes des sujets de Sa Majesté en cette province.

" Mais, ô fragilité des calculs humains ! A peine la paix avait-elle réconcilié les deux nations, à peine nos guerriers avaient-ils revu leurs foyers domestiques, que la calomnie renaissant de ses défaites, vint répandre son poison subtil sur

mand, mais n'avait pas le même caractère. J'ai vu, à Lausanne, une rue qui porte le nom de Haldimand ; j'eusse préféré y rencontrer quelque souvenir de sir Georges Prévost.

les discours et les intentions de ces mêmes patriotes dont le sang venait de couler pour le monarque et pour la patrie !

" Pour mieux assurer son succès, elle osa même attaquer le général qui avait dirigé les coups de leur bonne volonté et de leur bravoure ; et, ce qu'il y a de plus étrange, ce que la postérité pourra difficilement croire, c'est que celui qui avait conservé cette terre à l'empire, celui auquel tous les Canadiens décernaient une couronne civique, se vit réduit, comme un vil coupable, à supporter les fatigues d'une route longue et pénible, pour aller se justifier de méconduite, quand, dans nos cœurs, nous lui dressions des arcs de triomphe. "

Le Précis historique de la constitution anglaise débute par une page magistrale, vraiment digne d'Augustin Thierry :

" Peu de royaumes, dit le Dr Labrie, ont éprouvé les commotions fréquentes et terribles qui ont agité l'Angleterre, depuis qu'abandonnée à elle-même par les Romains, elle devint la proie des hordes guerrières que vomirent contre elle les parties septentrionales de l'Europe. Presque toujours en lutte avec la France, contre laquelle elle éprouva des fortunes diverses,

elle eut encore le malheur de se voir déchirer le sein, d'abord par la rivalité des maisons d'York et de Lancastre, pour la possession de la couronne, puis par les dissensions qu'enfantèrent,sous les Tudors, la réforme religieuse, et, sous les Stuarts, le besoin et la recherche de la liberté par le tiers état.

" On s'étonne qu'après tant de massacres et tant de sang répandu, qu'après les revers essuyés tant au dehors qu'au dedans des limites que lui a assignées la nature,..... elle ait pu guérir ses plaies, et renaître, pour ainsi dire, de ses ruines, plus fraîche et plus puissante qu'elle n'était avant ses malheurs. A quoi faut-il attribuer ce phénomène singulier ? Serait-ce à la plus grande perfection de ses habitants ? La Providence les a-t-elle doués de plus de prudence, de sagesse et de raison que n'en ont les peuples qui les avoisinent ? C'est un compliment que nous n'oserions hasarder : et tout avantageuse que soit l'opinion que nous devrions avoir des Anglais, comme nation, il n'en faut pas moins admettre que l'histoire nous les montre sujets, comme les autres peuples, aux infirmités et aux passions humaines qui tendent continuellement à saper les

institutions politiques, même celles qui nous semblent reposer sur les bases les plus solides.

" Nous préférons donc, avec plusieurs écrivains illustres, regarder la grande puissance de l'Angleterre comme le résultat de l'influence qu'a eue sur ses destinées la nature particulière de sa constitution, de cette belle fabrique politique, où tout, jusqu'à son origine, a de quoi nourrir la curiosité et commander le respect et l'admiration de l'observateur....."

Puis il fait l'historique de cette constitution ; et, dans le cours de son récit, caractérise par quelques mots bien frappés, chacun des règnes des différents souverains anglais, entre autres ceux d'Edouard Ier, de Charles Ier, de Charles II et de Jacques II :

" Edouard Ier, dit-il, fut celui des rois d'Angleterre qui le premier chercha à s'étayer de l'influence que pourraient lui donner, dans la grande assemblée de la nation, les lumières et les richesses du peuple..... Il chargea les shérifs des bourgs et des villes des différents comtés, de les prier de se choisir des représentants et de les envoyer prendre place au parle-

ment, en 1295. C'est à cette date qu'il faut rapportor l'origine légale de la Chambre des Communes.....

" Charles Ier finit pas recevoir sur l'échafaud la punition de l'aveugle entêtement qui l'empêcha de se mettre au niveau des temps et de se conformer aux désirs de ses peuples.....(1)

" Gâté par les appas et par l'usage immodéré des plaisirs, Charles II négligea les affaires, ou y apporta des prétentions qui lui aliénèrent ses peuples et préparèrent la chute entière de sa race dans la personne de Jacques II.

" Ne pouvant se résoudre à se contenter des pouvoirs constitutionnels auxquels on voulait le restreindre, ce monarque, plus dévot qu'habile, prit le parti peu glorieux de laisser furtivement ses états, et de se retirer sur le continent, où il n'attarda pas à apprendre que, prenant sa fuite pour une abdication volontaire du trône, ses

(1) " Lorsque Charles 1er eut péri, victime de l'effrayante responsabilité à laquelle le pouvoir royal s'était soumis en devenant universel et sans contrôle, et en se présentant seul en face de toutes les haines produites par des siècles d'oppression.... " (*Oeuvres* d'Augustin Thierry, t. III, p. 404).

sujets lui avaient donné un successeur dans la personne de Guillaume de Hollande. "

Je ne veux pas abuser des citations, et ne ferai plus qu'un court extrait des *Observations* du Dr Labrie sur la constitution du Bas-Canada telle que créée par l'acte impérial de 1791. L'auteur met en regard cette constitution et la constitution anglaise, et trouve que le principal défaut de la nôtre est dans la composition vicieuse de notre conseil législatif :

" Qu'attendre, dit-il, d'un corps anormal et antipathique aux principes de la constitution britannique, dans lequel le roi appelle à vie qui bon lui semble, sans exiger souvent d'autre qualification que celle d'avoir su plaire à un gouverneur en le flattant ? Qu'attendre d'une chambre que l'on peut remplir d'hommes qui ne tiennent au pays ni par l'étendue de leurs propriétés, ni par l'éclat de services rendus, encore moins par l'illustration d'un nom ancien ou par aucun autre genre d'influence personnelle ? "

Puis il ajoute :

" Nous n'avons donc point une constitution modelée sur celle de l'Angleterre.

Elle n'est point propre à faire notre bonheur, comme celle d'Angleterre fait celui des Anglais : ce n'est, au contraire, qu'un simulacre de constitution, où deux des colonnes agissant dans le même sens deviennent trop fortes et trop pesantes pour la troisième. L'édifice doit donc s'écrouler tôt ou tard, à moins qu'alarmée du malheur qui nous menace, la métropole, à laquelle nous devons demander le remède à nos maux, ne vienne à notre secours, et ne rétablisse l'équilibre, en corrigeant ce que le second état a de défectueux dans sa composition..... De toutes manières, elle devra prohiber, sous les peines les plus rigoureuses, l'alliance inconstitutionnelle des conseils exécutif et législatif."

Le Dr Labrie nous montre ensuite la constitution du Bas-Canada fonctionnant d'une manière plus ou moins heureuse pour les Canadiens, suivant le caractère des différents gouverneurs :

" Quand le bien se fait, dit-il, c'est parce que les gouverneurs le veulent ; et pour l effectuer, ils n'ont besoin que de se ranger du côté de la constitution. Le contraire arrive-t-il ? La marche des affaires est-elle interrompue ? C'est qu'ils se sont unis au conseil contre la chambre, c'est

que la constitution est lésée : et elle n'est lésée que parce qu'elle porte dans son sein les éléments de cette lésion, savoir, la composition vicieuse de l'une de ses parties constituantes....

" Pliable au désir des gouverneurs, qui le composent et l'entretiennent pour être l'organe de leurs volontés, le conseil suit leur dictée et se porte au bien avec la chambre, lorsque le gouverneur y est lui-même enclin ; et alors, les trois branches étant d'accord, la constitution a son plein effet.

" Mais le gouverneur est-il méchant, peu instruit ? ou, homme faible, prête-t-il une oreille docile aux conseils des ambitieux et des calomniateurs, il en est tout de suite obsédé, il tombe dans leurs vues, et avec lui l'officieux conseil : tous deux alors s'unissent contre la chambre, qui, forte et vigoureusement constituée, oppose une noble résistance, garantit ses constituants de mauvaises lois, mais ne peut faire le bien ni apporter de remède efficace aux nombreux abus qui résultent de l'union des deux autres branches..... "

***

Le gouverneur qui était, à cette époque, à la tête de l'administration canadienne

était le comte de Dalhousie (1) ; et l'on venait d'avoir un exemple frappant du vice radical de la constitution de 1791, surtout lorsqu'elle était appliquée par un gouverneur jaloux de l'usage strict de son droit légal. L'incident eut lieu à l'occasion de la question des subsides.

Aujourd'hui que nous jouissons du vrai régime constitutionnel, dans sa forme authentique, le gouvernement responsable, il semble si naturel que le parlement ait le contrôle absolu de tous les revenus publics, que nous pouvons difficilement nous figurer le contraire. Les ministres ne peuvent dépenser un seul denier de ces revenus, sans l'assentiment de la chambre. Tout impôt ressortit à la chambre ; toute dépense doit aussi y ressortir (2) : et si les

(1) Gouverneur du Canada de 1820 à 1828.

(2) Il y a longtemps que cette maxime : le peuple a droit d'être consulté sur l'emploi des deniers publics, est en vigueur. Lorsque Guillaume le Conquérant forma le projet de descendre en Angleterre pour l'assujétir à sa couronne, il réunit les hauts seigneurs de Normandie (1066), parmi lesquels était son frère

ministres violent cette loi, devenue élémentaire, ils s'exposent à perdre la confiance de la chambre, et par là même le pouvoir, car les deux choses sont corrélatives. Les ministres sont responsables au peuple, représenté par ses députés : si le peuple leur retire sa confiance, le gouverneur en choisit d'autres. La personne et l'autorité du gouverneur lui-même ne sont jamais en cause.

Il n'en était pas de même du temps du Dr Labrie. L'exécutif était tout à fait indépendant de la chambre d'assemblée, où il n'avait pas même un seul représentant.(1)

utérin, l'évêque de Bayeux, et leur demanda leur avis. Ils lui promirent leur appui. " Mais ce n'est pas tout, lui dirent-ils ; il vous faut demander aide et conseil à la généralité des habitants de ce pays ; car il est de droit que qui paie la dépense soit appelé à la consentir."(*Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, Augustin Thierry, t. I, p. 175).

(1) Le gouverneur transmettait ses messages à la chambre par son secrétaire. M. Philippe Panet, député de Montmorency, fut appelé à l'exécutif, durant la session du 15 novembre 1831 au 25 février 1832 : c'était le premier ministre-

Les ministres, nommés par le gouverneur, ne dépendaient que de lui ; et par suite c'est lui aussi que le peuple tenait responsable de leurs actes. La plupart siégeaient dans ce conseil législatif, dont le Dr Labrie a fait un tableau si vrai, et qui n'était pas moins impopulaire que l'exécutif.

La chambre avait-elle, du moins, quelque moyen de contrôler efficacement les actes de l'administration ? Aucun. Elle pouvait bien diminuer les impôts, restreindre la dépense : c'est le pays, alors, qui en souffrait. Mais il y avait une partie du revenu public dont la couronne prétendait avoir la jouissance, en vertu de l'acte impérial de 1774 ; et, de fait, le gouverneur du Canada en disposait absolument : il se payait à même ce revenu, ainsi que les ministres et tous les principaux fonctionnaires publics.

C'est de cette partie du revenu public que la chambre ne cessait de revendiquer

député. C'est lui qui fut ensuite à la chambre l'organe du gouvernement. (*History of Lower Canada*, Christie, t. III, p. 385).

le contrôle ; et elle le fit surtout d'une manière énergique, au printemps de 1827. Dalhousie lui ayant soumis les comptes publics et le budget sous une forme qui impliquait la reconnaissance de ce prétendu droit de la couronne :

" Cette chambre, répondit-elle, ne reconnaît et ne sanctionne aucun paiement, fait à même le revenu public de la province, qui n'a pas été ordonné par un acte de la législature, ou fait suivant ses désirs. Elle n'en demeure pas moins disposée à accorder les subsides pour l'année courante, pourvu que ce soit dans la forme suivie en 1825. Mais dans l'état où ils lui sont soumis maintenant, elle ne peut les voter. (1) "

Irrité de ce refus, Dalhousie adresse aux députés de vifs reproches et proroge les chambres, puis, quelques mois après, dissout le parlement, et en appelle au peuple.

Les élections se firent en juillet. L'excitation populaire était à son comble. Partout se tenaient des assemblées pour discuter la conduite du gouverneur, ap-

(1) *History of Lower Canada*, t. III, p. 125.

prouver celle de la chambre, et soutenir les droits du peuple.

Une fois lancé dans la voie de l'arbitraire, on ne sait plus où s'arrêter. Au lieu de chercher à apaiser les esprits, Dalhousie les irrite davantage. La chambre, prorogée inopinément, a laissé plusieurs lois à l'état de projet : elle n'a pas eu le temps de renouveler la loi de milice qui vient d'expirer. Le gouverneur en profite pour ressusciter de vieilles ordonnances qui remontent à quelques années avant la constitution de 1791, ordonnances impopulaires, qui obligent tout citoyen de quinze à soixante ans de s'enrôler et de passer en revue à des époques déterminées. Puis il enjoint aux officiers de milice de fixer le jour où leurs compagnies devront se réunir.

On l'informe que beaucoup d'officiers subalternes, usant de leurs droits de citoyens, ont pris part aux assemblées où l'on a discuté et réprouvé sa conduite. Il ordonne aussitôt qu'ils soient destitués de leurs charges ; et cet ordre odieux est exé-

cuté sans merci. C'est ainsi que le Dr Labrie, chirurgien du premier bataillon du comté d'York, les deux Mondelet, Louis Bourdages, Vallières de Saint-Réal, Louis-Joseph Papineau, Louis-Michel Viger, et un grand nombre d'autres, se voient subitement dégradés et réduits au rang de simples miliciens.

Le cas du Dr Labrie était particulièrement intéressant. Son officier supérieur, le lieutenant-colonel Dumont, qui l'avait dénoncé " comme encourageant des assemblées publiques qui tendaient à exciter le mécontentement du peuple, " était le député même du comté. Il reçut la récompense ordinaire des délateurs, à savoir beaucoup d'éloges et de remerciements de la part de l'autorité civile. (1) Mais

(1) " The adjutant-general of militia is commanded to convey to Lieut.-Col. Dumont, of the 1st battalion of the county of York, the thanks of the governor-in-chief for the notice he has taken, and the report which he has with great propriety made, of the conduct of certain officers under his command, in encouraging and

le peuple lui voua son mépris.

Avec son ancien collègue, Simpson, partisan comme lui de l'administration, il briguait de nouveau les suffrages des électeurs du comté d'York : le Dr Labrie et M. Jean-Baptiste Lefebvre (1) étaient les candidats du parti populaire. La lutte, très vive dans tout le pays, le fut spéciale-

taking part in public meetings, tending to excite the people to discontent. This instance of his loyal and faithful performance of his duty to his king and country, merits the entire approbation of his excellency." (*History of Lower Canada*, t. III, p. 154).

(1) M. Lefebvre périt, deux ans plus tard, d'une manière tragique : "Le 3 août 1829, J.-Bte Lefebvre, écuyer, M. P., M. Chénier, son oncle, M. et Mlle Sarrault, tous de Vaudreuil, se sont noyés en descendant les rapides de Lachine dans un bateau. Les corps ont été retrouvés depuis, en différents endroits, et transportés à Vaudreuil, pour y être inhumés. Cet accident déplorable doit être un avis à ceux qui préfèrent la route du fleuve à celle du canal Lachine, de ne pas s'y embarquer sans s'être pourvus de guides sûrs et expérimentés." (*Bibliothèque Canadienne*, t IX, p. 84).

ment dans le comté d'York : il y eut des rixes à Saint-Eustache. (1) Mais le parti populaire triompha.

L'assemblée législative est convoquée dans l'automne, le 20 novembre. L'ancien orateur, M. Papineau, est réélu. Le gouverneur, mécontent de ce choix, proroge de nouveau le parlement.

C'est dans ces circonstances que le Dr Labrie publia son opuscule sur la constitution britannique : il ne pouvait venir plus à propos, et comme il était écrit avec autant de modération que de compétence, il dut produire un heureux effet.

***

Le parlement, prorogé inopinément par lord Dalhousie le 23 novembre 1827, ne fut convoqué que le 21 novembre de l'année suivante, par son successeur sir James Kempt. Le pays resta donc sans subsides, sans législation, sans véritable gouvernement constitutionnel, à partir du 7 mars 1827 jusqu'au 21 novembre 1828, c'est-à-dire plus de vingt mois.

(1) *Histoire du Canada*, Garneau, t. III, p. 261.

Dans l'intervalle, les députés canadiens ne demeurèrent pas inactifs : l'opinion populaire fut fortement remuée, et l'on signa de nombreuses pétitions au parlement anglais pour exposer tous les griefs des Canadiens contre l'administration de lord Dalhousie. L'une de ces pétitions portait 87,000 signatures. (1) Dans le mois de février 1828, MM. Denis-Benjamin Viger, Neilson et Cuvillier furent députés à Londres pour porter ces pétitions, et les appuyer auprès du gouvernement anglais.

Le Dr Labrie dut se réjouir, lorsqu'il vit les intérêts canadiens confiés à ces trois

(1) Il n'y avait que 9,000 *vraies* signatures : le reste était *des croix*. Le ministre des colonies, M. Huskisson, profita de ce fait pour juger défavorablement l'état de l'éducation en Canada. (*History of Lower Canada*, t. III, p. 176). Le jugement ne semble pas juste. Les 9,000 signatures ne représentaient pas la proportion de ceux qui auraient pu signer leur nom. On sait, en effet, que dans ces circonstances, un très grand nombre de personnes qui pourraient absolument signer, ne veulent pas s'en donner la peine, et se contentent de permettre qu'on appose leur nom.

hommes distingués, à son ami Viger, surtout, dont il connaissait la haute sagesse De fait, leur mission fut couronnée d'un grand succès. La chambre des communes nomma un comité spécial de vingt et un membres (1) pour s'occuper des pétitions des Canadiens, et ce comité fit un rapport qui nous fut très favorable. Jamais peut-être dispositions plus conciliantes ne fleurirent au sein d'une puissante métropole à l'égard d'une colonie de race étrangère. La chambre d'assemblée du Bas-Canada le reconnut solennellement quelques mois plus tard.

"Ce comité, dit-elle, faisant preuve de talent et de patriotisme d'une manière frappante, et joignant la science générale du droit public et constitutionnel à une connaissance particulière de la situation des deux Canadas, a formellement approu-

(1) Il y a deux noms, surtout, qui méritent de n'être jamais oubliés : Sir James Macintosh et Henri Labouchère. La chambre d'assemblée leur vota des remerciements pour l'intelligence et l'habileté avec lesquelles ils soutinrent les droits politiques des Canadiens-français.

vé presque toutes les réformes que sollicitaient le peuple canadien et ses députés, et qu'ils réclament encore de toutes leurs forces." (1)

Voici quelques lignes, seulement, du rapport de ce comité de la chambre des communes :

" Le comité ne peut exprimer avec trop d'énergie son opinion, que les Canadiens d'origine française ne devraient, en aucune manière, être troublés dans la jouissance paisible de leur religion, de leurs lois, et de tous leurs privilèges, ces privilèges leur ayant été assurés par les actes du parlement impérial....

" Quoique, d'après l'opinion des jurisconsultes de la couronne, votre comité doive reconnaître que la couronne a légalement le droit de s'approprier les revenus établis par l'acte de 1774, néanmoins il n'hésite pas à déclarer qu'il serait plus conforme aux intérêts réels de la province, de mettre sous le contrôle de la chambre d'assemblée la recette et la dépense de tout le revenu public....

" Votre comité est aussi d'opinion que si les assemblées législatives et l'exécutif

(1) *History of Lower Canada*, t. III, p. 222.

du Canada peuvent être mis sur un bon pied, la province trouvera par elle-même le moyen de remédier à tous les griefs de moindre importance.... (1)"

De son côté, Dalhousie n'était pas inactif. Il continuait à destituer sans merci les officiers de milice, (2) ainsi que les juges de paix qui se montraient peu favorables à son administration. De nombreuses poursuites étaient intentées contre les éditeurs de journaux qui critiquaient sa conduite. (3) Tout cela n'était pas de nature à calmer l'agitation populaire : elle était à son comble. Dans tous les principaux centres, on signait des pétitions à la chambre d'assemblée pour exposer ses plaintes et demander des réformes.

(1) *History of Lower Canada*, Christie, t. III, p. 184.

(2) Il imitait en cela la conduite de l'un de ses prédécesseurs, le gouverneur Craig, qui, en 1808, avait retranché de la liste des officiers de milice M. Panet, le président de l'assemblée, ainsi que MM. Blanchet, Bedard, Taschereau et Borgia.

(3) *History of Lower Canada*, t. III, p. 168.

Ces pétitions furent soumises au parlement, aussitôt après sa convocation, dans l'automne de 1828. L'une d'elles venait du comté des Deux-Montagnes, et fut présentée par le Dr Labrie: M. Christie la cite comme le modèle de toutes les autres. (1) J'en donnerai deux courts extraits qui ont rapport, au moins indirectement, au Dr Labrie : l'une regarde la destitution des officiers de milice :

" Le comte de Dalhousie a pris sur lui de ressusciter de vieilles ordonnances, depuis longtemps annulées par la législature provinciale, exerçant ainsi un pouvoir législatif que la constitution n'accorde qu'aux trois branches du parlement.... Toujours guidé par les mêmes principes despotiques, il a destitué de leurs charges, en sa qualité de commandant en chef de la milice, des officiers qui n'avaient pas jugé à propos de faire son éloge auprès des électeurs de la province. Nulle part ces abus de pouvoir n'ont été plus criants que dans le comté d'York, où l'on a vu de très dignes citoyens, occupant, à la grande satisfaction des habitants, des situations

(1) *History of Lower Canada*, t. III, p. 219.

IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)

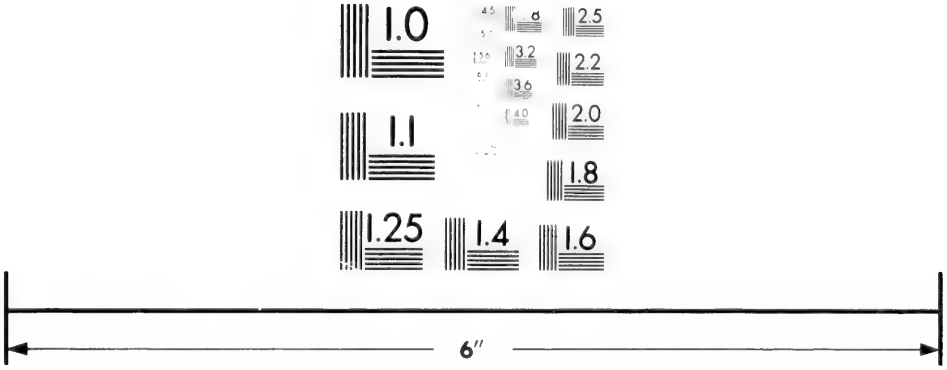

Photographic
Sciences
Corporation

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

2.8
3.2
3.6
2.5
2.2
2.0
1.8
1.0

soit dans la magistrature, soit dans la milice, privés de leurs charges, parce que le lieutenant-colonel Dumont et d'autres amis de l'administration les ont malicieusement accusés de déloyauté envers la couronne. Et, cependant, ces citoyens n'ont rien fait de plus que d'exercer le droit incontestable de tout sujet anglais, de se plaindre des abus et de s'adresser au roi et au parlement pour y mettre fin. Sous des prétextes illégaux et frivoles, ces officiers ont été punis et outragés, ou plutôt, c'est le peuple lui-même qui s'est vu outragé, car on l'a privé des services de ceux qui possédaient sa confiance, pour lui imposer d'autres personnes qu'il ne peut pas respecter, et qui, dans le cas où la milice sera réorganisée par une nouvelle loi, ne seront pas qualifiés pour la position qu'on leur a donnée. "

Un autre passage de la pétition présentée à la chambre par le Dr Labrie, de la part du comté des Deux-Montagnes, nous révèle quelque chose des mœurs électorales de l'époque :

" Nous ne voulons cacher, disaient les pétitionnaires, aucun des abus criants qui

sont venus à notre connaissance, et dont nous avons souffert nous-mêmes. Voici un fait que nous croyons devoir mentionner. Aux dernières élections pour le comté d'York (les Deux-Montagnes), le lieutenant-colonel Dumont et John Simpson, écuyer, tous deux candidats, ont, sans aucune nécessité, sans la moindre excuse, fait prêter serment à tous les électeurs qui se sont présentés pour voter. C'est une pratique qui n'est nullement conforme à l'esprit de la loi. La loi permet sans doute de faire prêter serment, quand il y a quelque doute raisonnable au sujet de la qualification des électeurs. Mais n'est-ce pas une moquerie, que des citoyens âgés, qui ont blanchi sous le poids des ans, soient forcés par un candidat de jurer qu'ils ont atteint leur vingt et unième année ? Une telle pratique ne peut être regardée que comme un abus pernicieux et une profanation de la sainteté du serment. "

Je n'ai pas l'intention d'examiner en détail la carrière politique du Dr Labrie. Elle fut courte—il ne siégea en chambre que trois sessions (1) ;—mais elle fut bien

(1) La première, du 21 novembre 1828 au 14 mars 1829 ; la deuxième, du 22 janvier au 26

remplie, car il prit part à beaucoup d'actes de législation extrêmement importants pour l'avenir du pays, tels que la loi pour l'érection de plusieurs phares dans le golfe et dans le fleuve Saint-Laurent, afin de rendre la navigation plus sûre, et la loi pour favoriser l'ouverture de grands chemins de colonisation.

Deux causes ne pouvaient manquer d'occuper en chambre l'attention du Dr Labrie : l'intérêt et l'honneur de la profession à laquelle il appartenait, puis la cause sacrée de l'éducation. Il donna tout son concours aux lois sages qui furent présentées à ce sujet.

" Un de ses premiers soins, dit le Dr Tessier, fut de travailler à relever la profession, dont il était un ornement, de l'état abject où elle était restée depuis la découverte du pays.... C'est au Dr Labrie

mars 1830 ; la troisième, du 27 janvier au 31 mars 1831. Il y eut, en octobre 1830, de nouvelles élections générales, occasionnées par la mort de Georges IV, et le Dr Labrie fut réélu dans son comté. Il mourut dans l'automne de 1831.

et à ses collègues médecins de la chambre d'assemblée que nous sommes redevables d'avoir enfin réussi à instituer ces tribunaux qui sont maintenant chargés de veiller à l'honneur de la profession médicale....."

Quant à l'éducation, une excellente loi fut présentée en chambre, en 1829, pour favoriser l'établissement d'écoles élémentaires dans tous les comtés du pays. Cette loi accordait une aide généreuse pour la construction des maisons d'école et pour le paiement des instituteurs. Elle subventionnait aussi certaines institutions établies pour l'enseignement secondaire. " On accordait, dit M. Chauveau, (1) des pouvoirs assez étendus à des visiteurs qui n'étaient autres que les membres du conseil et de l'assemblée législative pour tout le comté, les curés ou ministres pour leur paroisse respective, et les plus anciens juges de paix et officiers de milice.... C'était alors, ajoute-t-il, l'âge d'or de l'instruction publique. Les membres du parle-

(1) L'*Instruction publique au Canada*, pp. 66 et 350.

ment étaient eux-mêmes inspecteurs d'écoles gratuitement (1) et distribuaient des récompenses aux élèves. "

Non seulement le Dr Labrie prit une part importante à la préparation de cette loi d'éducation, mais une fois qu'elle fut sanctionnée par la législature, il travailla de toutes ses forces à son exécution. On le vit alors parcourir avec une activité étonnante les différentes paroisses de son comté, ouvrir des écoles, les visiter, les diriger lui-même au besoin, comme il avait fait pour l'académie de Saint-Eustache : et tout cela avec un désintéressement parfait, se trouvant suffisamment récompensé par la joie qu'il éprouvait de voir enfin réalisé le rêve de toute sa vie, l'instruction mise à la portée du peuple et favorisée par le gouvernement du pays.

J'ai montré le député des Deux-Montagnes inaugurant sa carrière politique

(1) Ce ne fut même que dans la session de 1831 qu'ils se votèrent une indemnité parlementaire. Jusque-là les députés ne recevaient rien pour leurs services en chambre.

par la publication d'un opuscule sur la constitution britannique. Il était là, je crois, dans son véritable rôle. Je ne me le figure pas, en effet, orateur, et n'ai rien vu qui m'autorise à croire qu'il avait le don de l'éloquence. C'était un homme d'étude, de travail ; il avait de grandes connaissances, et était très versé, surtout, dans les sciences historiques et dans le droit constitutionnel ; c'était un esprit droit, lucide, une âme généreuse, essentiellement honnête, sincèrement dévouée au bien de son pays : avec toutes ces qualités et ces avantages, il ne pouvait manquer d'être, en chambre, un député très utile, consulté, respecté. Mais il n'était nullement d'un tempérament à jouer un premier rôle, un rôle de chef de parti.

Si j'avais à le comparer avec quelqu'un de nos anciens chefs parlementaires, j'associerais son nom à celui de M. Denis-Benjamin Viger, dont il se rapprochait peut-être plus que personne par une admiration sincère du régime constitutionnel,

par la sagesse des vues et la modération dans les idées. (1)

Il était aussi très attaché à M. Papineau, et il l'appuya de toutes ses forces dans la revendication de nos droits et de nos libertés politiques ; mais M. Bibaud nous apprend qu'il finit par se séparer de lui sur la question des subsides. (2) Ce fut, sans doute, lorsqu'il put constater, par le rapport du comité de la chambre des communes d'Angleterre, que des idées plus conciliantes à l'égard des Canadiens commençaient à prévaloir dans les conseils de la mère patrie. Quand il apprit, surtout, que le parlement anglais se montrait disposé à abandonner à l'assemblée législative le contrôle de tous les revenus

(I) M. Morin faisait un jour en quelques mots un bel éloge de M. Viger : " Pourquoi le nom de M. Viger, disait-il, n'a-t-il pas été mentionné (pour la charge d'Orateur) ? Il est certainement le député le plus instruit dans les connaissances historiques, politiques et parlementaires, et sa vie toute entière a été consacrée à la cause du peuple. " (*Archives du Canada*, 1883, p. 174, lettre de M. Morin à M. Hincks, Québec, 8 mai 1841).

(2) *Le Panthéon Canadien.*

du Bas-Canada, excepté celui des terres de la couronne, moyennant une liste civile votée pour la vie du roi, il n'hésita pas à se déclarer satisfait, parce que l'on reconnaissait enfin le principe pour lequel il avait toujours combattu.

Il n'eut pas, toutefois, occasion d'exprimer là-dessus son opinion en chambre, puisque ce ne fut que dans la session d'automne 1831 que l'assemblée législative fut appelée à voter les subsides en conformité du nouvel acte impérial, (1) qui lui accordait, à certaine condition, le contrôle des revenus de la province.

La majorité de l'assemblée resta alors avec M. Papineau, et repoussa la liste civile permanente demandée par l'Angleterre. (2) " Jamais la chambre, dit M. Garneau, n'avait fait une faute aussi grave. Déjà une influence funeste l'em-

(1) Le bill présenté aux communes par lord Howick, sous-secrétaire d'Etat pour les colonies, et sanctionné par le roi le 21 septembre 1831.

(2) M. Viger avait été nommé quelque temps auparavant (1830) au conseil législatif, puis envoyé à Londres comme agent des Canadiens.

portait au delà des bornes de la prudence." (1)

***

Au milieu des travaux de sa profession, auxquels s'ajoutaient ses nouveaux devoirs comme député, au milieu de ses courses et de ses labeurs pour la cause de l'éducation, le Dr Labrie trouvait moyen de mettre la dernière main à sa grande *Histoire du Canada.* Ses amis et tous les Canadiens instruits, en général, l'engageaient à se presser, et le favorisaient autant qu'il était en leur pouvoir : on le regardait comme un des meilleurs écrivains de l'époque ; on avait confiance dans ses recherches consciencieuses et la rectitude de son jugement. M. Cazeau, alors secrétaire de l'archevêché, avait poussé la bienveillance jusqu'à lui permettre d'emporter chez lui quelques documents historiques dont il avait besoin. Le docteur lui écrit un jour de Saint-Eustache :

(1) *Histoire du Canada*, t. III, p. 292.

" Je profite de l'occasion de M. Rochon (1) pour vous renvoyer les papiers que vous avez eu la complaisance de me confier.... S'il arrivait que vous en eussiez découvert d'autres, qui soient de nature à m'être utiles, et que vous ne trouviez pas d'inconvénients à me les faire parvenir par le porteur, je vous aurais mille obligations."

Puis il ajoutait :

" Vous désirez savoir si l'*histoire* va bien, et je dois vous dire que j'y travaille constamment, c'est-à-dire, autant que les circonstances peuvent me le permettre. Mais un homme qui a une profession, une famille, et des terres, et qui est de plus astreint à remplir plusieurs devoirs publics, n'a pas tout le loisir qu'il désirerait. De tout cela vous devez conclure que la besogne va telle que telle dans les mains d'un homme qui a bonne volonté, mais qui manque un peu de moyens ; car il faut toujours chercher le pain avant tout....." (2)

Lorsque ses devoirs de député l'appelaient à Québec, il lui en coûtait, sans

(1) L'instituteur dont il a été parlé plus haut.

(2) Lettre du 27 mai 1830.

doute, de se séparer de sa famille ; mais il était heureux, aussi, de se rapprocher quelque temps du pays natal, du séminaire de Québec où il avait fait ses études, et de plusieurs de ses amis. Parmi ceux qui lui témoignaient une confiance toute particulière, était, comme on vient de le voir, M. Cazeau. L'estime et la confiance étaient réciproques. Le docteur lui écrit un jour :

" J'espère que le seigneur évêque (Mgr Panet) conserve sa bonne et heureuse santé, en dépit des années. (1) Puisse la Providence prolonger son existence ! Je crois qu'elle nous est bien utile.... Il s'est passé quelque chose que j'aimerais à vous conter ; mais le temps va me manquer ; il faut remettre à la première entrevue"...

Puis, toujours préoccupé de son *Histoire du Canada*, et des recherches historiques qui lui restaient à compléter :

" Répugneriez-vous, disait-il, à m'envoyer le volume des registres dans lequel je suis maintenant occupé, celui où se trouvent les papiers relatifs à Mgr

(1) Mgr Panet avait alors 78 ans.

de Pontbriand et à Mgr Briand ? Je suis seul, et pourrai faire bien de la besogne, ce soir....Je remettrai le registre demain matin moi-même. L'an dernier, ajoute-il, on me fit la même faveur." (1)

Touchant exemple que celui de ce député intelligent et honnête, qui, loin de sa famille, consacre ses loisirs et ses veilles à compulser les archives pour écrire l'histoire de son pays !

Il ne recule devant aucun sacrifice,lorsqu'il s'agit de favoriser une entreprise littéraire ; et c'est précisément au moment où il se livre avec tant d'ardeur à ses travaux historiques, qu'il promet son concours à M. Morin pour la publication d'une grande Revue. Voici en quels termes M. Bibaud saluait cette nouvelle publication :

" *Le Coin du feu, journal politique, industriel, religieux et littéraire* : tel est le titre d'un journal annoncé par un prospectus qui a été publié ces jours derniers, et qui doit être rédigé par MM. J. Labrie et

(1) Lettre écrite durant la session du printemps de 1831.

A.-N. Morin, déjà avantageusement connus parmi nous comme écrivains..... Nous reproduisons quelques courts passages de ce prospectus :

" Pour mettre de l'ordre dans la disposition des articles, disent les éditeurs, nous les classerons, ainsi que le titre l'indique, en quatre divisions.

" La politique, l'histoire, l'éducation, la critique des ouvrages qui y auront rapport feront le sujet de la première partie. On aimera à y retrouver le souvenir de ceux de nos devanciers qui ont honoré le nom canadien, dans la guerre ou dans les conseils, ou qui se sont autrement illustrés par leurs travaux ou leurs vertus.

" La deuxième partie qui traitera de l'agriculture, contiendra tout ce qui aura rapport au commerce, à l'économie domestique et à l'industrie.

" La troisième partie se composera de traits remarquables de l'histoire ecclésiastique du Canada, de documents qui y auront rapport, d'extraits à l'avantage des mœurs, etc. Outre les avantages qui tiennent aux idées religieuses, le peuple canadien a encore celui de trouver ses souvenirs historiques alliés à sa croyance. C'est la religion qui a créé et qui conserve les mœurs patriarcales de nos honnêtes habitants ;

on la retrouve, dans tous les temps de la colonie, répandant ses bienfaits et ceux de la civilisation au milieu des peuplades sauvages et sous le chaume des premiers colons, au fond des déserts les plus reculés et dans la rustique habitation du cultivateur de nos jours." (1)

D'après ce prospectus si bien pensé et si bien écrit, on pouvait augurer favorablement de la revue que se proposaient de publier MM. Labrie et Morin. Je ne sais quelles circonstances les empêchèrent de mettre leur projet à exécution.

***

En terminant cette courte et imparfaite monographie d'un homme de bien, il me reste à dire un mot de sa vie privée, de son foyer domestique.

Il n'y avait que quelques mois qu'il était établi comme "chirurgien et apothicaire" à Saint-Eustache, lorsqu'il épousa, le 12 juin 1809, Marie-Marguerite Gagnier,

(1) *Bibliothèque Canadienne*, t. IX, p. 141.— Le *Coin du Feu* devait paraître tous les trois mois, "en cahiers de 144 à 160 pages in 8*vo* proprement brochés." Le prix était de quatre piastres par année.

fille du notaire de l'endroit. (1) Ce fut son confrère de classe, René-Flavien Lajus, qui célébra le mariage.

Sa femme lui donna neuf enfants, dont la plupart moururent en bas âge et furent inhumés dans l'église de la paroisse.

L'aînée, Marie-Zéphyrine, reçut une instruction très soignée, à cette académie de Saint-Eustache qu'avait fondée et que dirigeait son père lui-même. Elle n'avait pas encore dix-huit ans accomplis, lorsqu'elle épousa, le 26 septembre 1831, le jeune docteur Chénier, (2) l'infortunée victime des troubles de 1837. (3)

(1) Pierre-Rémi Gagnier, époux de Marie-Joseph Poitras.

(2) Jean-Olivier Chénier, domicilié à Saint-Benoit, fils de feu Louis-Victor Chénier et de Cécile Moreller, de la paroisse de Longueuil.

(3) " Le quatorze décembre mil huit cent trente-sept, a eu lieu une bataille, dans laquelle ont été tués Jean-Olivier Chénier, écuyer, médecin, âgé de trente-quatre ans, époux de Dame Zéphyrine Labrie, Joseph Pâquet, âgé de trente ans, journalier, époux de Adélaïde Lauzé, Jean-Baptiste Lauzé, âgé de vingt-cinq ans, époux de Marie Tessier, Nazaire Filion, âgé de vingt-deux ans, cultivateur, époux

Ce mariage eut pour témoins, à Saint-Eustache, un grand nombre de personnages distingués, entr'autres, Louis-Joseph Papineau, orateur de l'assemblée législa-

de Julie Gratton, Séraphin Doré, cultivateur, âgé de vingt-neuf ans, époux de Henriette Bélanger, François Dubé, journalier, âgé de vingt-neuf ans, époux de Marguerite Gosselin, Joseph Guitard, cultivateur, âgé de vingt-six ans, époux de Théotiste Jeannotte, Pierre Dubeau, aubergiste, âgé de vingt-huit ans, époux de Olive Ouimette, Joseph Bouvret, âgé d'environ vingt-trois ans, fils de Jean Bouvret et de Isabelle Reginbal. Toutes ces différentes personnes étaient de la paroisse de Saint-Eustache, et y furent inhumées, ainsi que Jean-Baptiste Toupin, âgé de trente ans, fils de François Toupin, cultivateur. Témoins, Jacques et François Beauchamp. (Signé) F. X. Desèves, Ptre." (*Registres de Saint-Eustache*).

En lisant cette lugubre page de nos annales, on se rappelle involontairement les réflexions que fait M Augustin Thierry à l'occasion d'une liste de proscrits, qui furent, au 12e siècle, victimes de leur zèle énergique pour assurer à la ville de Laon, leur patrie, les libertés communales :

" Je ne sais, dit-il, si vous partagez l'impression que j'éprouve en transcrivant ici les noms obscurs de ces proscrits du 12e siècle. Je ne puis m'empêcher de les relire et de les prononcer plusieurs fois, comme s'ils devaient me révéler le secret de ce qu'ont senti et voulu les hommes qui les portaient il y a sept cents ans. Une passion ardente pour la justice, et la con-

tive, Augustin-Norbert Morin, Louis-Michel Viger, Jacques Viger, William-Henry Scott, député du comté des Deux-Montagnes conjointement avec le Dr Labrie, Pierre LeBlanc, Amable Berthelot, Jean-Baptiste Dumouchel, Charles Boucher de Grosbois, Côme-Séraphin Cherrier ; quelle élite de citoyens ! quelle noce splendide !

Hélas ! un mois après ce joyeux événement, jour pour jour, la scène était changée : le village de Saint-Eustache était en deuil, et pleurait la perte d'un de ses meilleurs citoyens, le Dr Labrie. Le dé-

viction qu'ils valaient mieux que leur fortune, avaient arraché ces hommes à leurs métiers, à leur commerce.... Jetés, sans lumières et sans expérience, au milieu des troubles politiques, ils y portèrent cet instinct d'énergie qui est le même dans tous les temps, généreux dans son principe, mais irritable à l'excès, et sujet à pousser les hommes hors des voies de l'humanité.... Je ne puis regarder avec indifférence ce peu de noms et cette courte histoire, seul monument d'une révolution qui est loin de nous, il est vrai, mais qui fit battre de nobles cœurs, et excita ces grandes émotions que nous avons tous ressenties ou partagées." (*Œuvres* d'Augustin Thierry, édit. de 1861, t. III, p.185).

puté des Deux-Montagnes avait assisté à toute la session de l'assemblée législative, le printemps précédent ; puis, de retour à Saint-Eustache, il s'était occupé, avec son activité et son zèle ordinaires, de l'organisation de ses écoles. Sitôt après le mariage de sa fille, il entreprit de les visiter, et parcourut sans relâche toutes les paroisses du comté des Deux-Montagnes, afin de pouvoir, sans doute, rendre compte à la chambre, qui allait s'ouvrir de nouveau le 15 novembre, du fonctionnement de la loi scolaire de 1829. Mais sa " constitution faible et délicate " ne put résister à ce surmenage. " Il contracta, dit le Dr Tessier, une péripneumonie " qui le conduisit au tombeau. Il n'avait que quarante-huit ans.

La plupart de ceux qui avaient assisté au mariage du Dr Chénier, entr'autres, MM. Papineau, Viger et Morin, revinrent à Saint-Eustache, rendre leurs derniers devoirs à cet ami de cœur, à ce citoyen distingué. Il fut inhumé le 29 octobre

dans l'église de la paroisse. (1)

J'ai essayé, au cours de cette esquisse, de montrer ce que fut le Dr Labrie comme citoyen, comme homme politique, comme écrivain ; j'ai fait connaître en même temps la plupart de ses qualités personnelles. Un mot achèvera de dépeindre l'homme privé : jamais il n'oublia l'humble condition d'où il était sorti. Arrivé à une position honorable et élevée dans la société canadienne, il n'eut jamais rien plus en horreur que la sotte vanité du parvenu. " Un parvenu, écrit le duc de Broglie, a le tort de regarder souvent d'un

(1) " Le vingt-neuf octobre mil huit cent trente-un, par nous curé soussigné a été inhumé dans l'église de cette paroisse le corps de Jacques Labrie, écuyer, médecin, membre du parlement, décédé le vingt-six du courant, âgé de quarante-huit ans, époux de Dame Marie-Marguerite Gagnier, de cette paroisse. Témoins de l'inhumation, Louis-Joseph Papineau, écuyer, orateur de la chambre d'assemblée, Augustin-Norbert Morin, écuyer, membre du parlement, et autres, soussignés avec nous. (Signé) L.-J. Papineau, A.-N. Morin, J.-B. Laviolette, L.-M. Viger, J.-O. Chénier, M. LeMaire, LaMothe, Augustin Blanchet, Ptre, Yves Tessier, J. Pâquin, Ptre. " (*Registres de Saint-Eustache.*)

mauvais œil la modeste chaumière où son père, par le travail de ses mains, a posé les fondements de sa fortune. " Le Dr Labrie aimait à revoir de temps en temps le toit paternel, le modeste village qui l'avait vu naître ; (1) il aimait à entendre la messe dans la petite église paroissiale où il avait été baptisé, à rencontrer ses amis d'enfance, à revoir le cimetière où reposaient ses ancêtres.

J'ai vu moi-même le vénérable M. Morin—il était alors juge de la cour d'appel, de passage à Saint-Charles, où il avait des parents et beaucoup d'amis, entrer dans le cimetière et aller s'agenouiller sur la tombe de quelques personnes chères qui y étaient inhumées. Il paraît que Labrie en faisait autant : il avait le culte des sentiments du cœur, la religion des souvenirs.

(1) Ce qu'un orateur appelle "la petite patrie," c'est-à-dire, le coin de terre natale, la vieille cité, le village même, que nous avons connu et aimé avant la grande patrie commune, faite des traditions nationales et de tous les souvenirs qui nous attachent à elle par ses douleurs comme par ses gloires. (*Correspondant* du 25 août 1895, p. 736).

On peut conjecturer par là ce qu'il était dans sa vie privée, et, comme il a été dit récemment d'un illustre académicien, ce qu'il cachait, au foyer domestique, de tendresse, de charme, d'indulgente et cordiale simplicité. " (1)

Le Dr Labrie léguait à sa famille peu de fortune ; il avait tout donné aux pauvres, tout sacrifié à la cause de l'éducation. En revanche, il laissait un nom respecté et le souvenir de services précieux rendus à son pays.

Une de ses dernières paroles, sur son lit de mort, avait pour objet son *Histoire du Canada*, qui lui avait coûté tant de travail ; il exprimait l'espoir qu'elle serait un jour publiée, et qu'il pourrait ainsi continuer, même après sa mort, à rendre quelque service à ses compatriotes.

(1) Etude sur M. Taine, dans le *Correspondant* du 25 mars 1893.

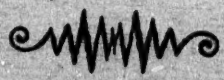

l était
été dit
ien, ce
ue, de
ente et

lle peu
ux pau-
ication.
respecté
rendus

sur son
Histoire
tant de
lle serait
insi con-
à rendre
s.

rrespondant